RÉGION BOURGOGNE FRANCHE COMTÉ

L'Europe au cœur de **vos projets**

Programme Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura

FEDER-FSE + 2021-2027

ORDRE DU JOUR

CONSULTATION ECRITE DU COMITE REGIONAL DE PROGRAMMATION DU 20 AU 27 FEVRIER 2026

Consultation écrite du 20 au 27 février 2026

Programme Bourgogne-Franche-Comté et Massif du Jura
FEDER-FSE+ 2021-2027
Synthèse programmation initiale

Priorité	Intitulé	Objectif spécifique	Intitulé	Type d'action	Intitulé	Coût total	UE	Taux FEDER	Nombre de projets
1	Développer une économie régionale innovante et compétitive	1.1	Développer et améliorer les capacités de recherche et d'innovation	TA1	Soutenir les projets de recherche collaboratifs dans le domaine de la stratégie de spécialisation intellgente				
				TA2	Soutenir la structuration de la recherche en lien avec la RIS3				
				TA3	Soutenir des projets innovants portés par les entreprises				
		1.3	Renforcer la croissance durable et la compétitivité des PME	TA1	Soutenir les investissements stratégiques des PME				
				TA2	Soutenir l'accès des PME au financement par abondement et mise en œuvre d'instruments financiers	408 600,00 €	123 770,00 €	30,29 %	1
2	Développer une économie régionale tourné vers le numérique au bénéfice des citoyens, des entreprises et des pouvoirs publics	1.2	Tirer parti des avantages de la numérisation au bénéfice des ciroyens, des entreprises, des organismes de recherche et des pouvoirs publics	TA1	Soutenir la transformation numérique des entreprises				
				TA2	Soutenir les projets e-tourisme et e-culture				
				TA3	Soutenir les projets e-care (e-santé, maintien à domicile et télémédecine)				
				TA4	Soutenir les projets e-gouvernement : e-administration et e-citoyen				
				TA5	Soutenir les projets e-formation, e-orientation & e-apprentissage				
				TA6	Soutenir les projets e-mobilité				
3	Promouvoir un territoire régional vert, durable et préservant la biodiversité	2.1	Efficacité énergétique	TA1	Soutenir les projets visant à améliorer l'efficacité énergétique				
				TA2	Soutenir les projets de bâtiments démonstrateurs				
		2.2	Energies renouvelables	TA1	Soutenir les investissements dans les équipements de production d'énergies renouvelables	1 522 121,40 €	688 454,19 €	45,23%	3
				TA2	Suotenir les investissements dans les équipements de conversion de vecteurs énergétiques et de stockage				
				TA3	Soutenir l'accompagnement et l'animation de projets en faveur des énergies renouvelables				
		2.7	Protection de la nature et biodiversité	TA1	Soutenir les projets visant à préserver et reconquérir la biodiversité	280 498,60 €	151 536,60 €	54,02%	2
				TA2	Accompagner l'animation et l'ingénierie des grands projets de sauvegarde de la biodiversité	178 995,39 €	107 397,23 €	60,00%	1
4	Développer l'orientation et l'offre de formation régionale	4.5	Amélioration des systèmes d'éducation et de formation	TA1	Apprentissage en formation initiale	241 484,47 €	144 890,68 €	60,00%	1
				TA2	Orientation : information / promotion sur les métiers et les formations qui conduisent à ces métiers				
		4.7	Promouvoir l'apprentissage tout au long de la vie	TA1	Actions de formation qualifiante (marchés gérés par la Région)				
				TA2	Actions de formation en amont de la qualification				

Priorité	Intitulé	Objectif spécifique	Intitulé	Type d'action	Intitulé	Coût total	UE	Taux FEDER	Nombre de projets
5	Accompagner le développement territorial vers un développement durable	5.1	Développement intégré dans les zones urbaines	TA1	Villes intelligentes				
				TA2	Mobilités durables urbaines	412 233,25 €	168 800,00 €	40,95%	1
				TA3	Infrastructures vertes en ville				
				TA4	Renouvellement urbain	4 556 313,24 €	1 200 000,00 €	26,34%	1
				TA5	Tourismes durables, patrimoine, équipements culturels en milieu urbain	542 209,99 €	130 264,40 €	24,02%	2
		5.2	Développement intégré dans les zones rurales	TA1	Villages intelligents				
				TA2	Mobilités durables rurales				
				TA3	Tourismes durables, patrimoine, équipements culturels en milieu rural				
				TA4	Projets de renouvellement urbain en milieu rural				
6	Promouvoir un développement touristique durable dans le Massif du Jura	5.2	Développement intégré dans les zones rurales	TA1	Accompagner le territoire dans la poursuite de durabilité de ses hébergements touristiques				
				TA2	Accompagner le territoire vers un développement toutes saisons	1 751 828,51 €	177 182,81 €	10,11%	1
					Total	**9 894 284,85 €**	**2 892 295,91 €**		**13**

FEDER

Programmation initiale : avis favorable

- Priorité 1 : synthèse p7
  - AERA PATTHEY ET FILS p9
- Priorité 3 : synthèse p13
  - Commune de Bruailles p15
  - Commune de Tavaux p19
  - Commune de Flogny la Chapelle p23
  - SM Parc régional du Morvan p29
  - SM Parc régional du Morvan p35
  - ONF DT BFC p39
- Priorité 5 : synthèse p43
  - CC Pays d'Héricourt P45
  - Commune de Dole p49
  - Commune d'Escamps p53
  - Mairie de Quenne p55
- Priorité 6 : synthèse p57
  - CC BUGEY SUD P59

Programmation initiale : avis défavorable

- Synthèse p63
  - Priorité 1 :
    - BOUQUEROD SAINT AMOUR p65
    - ARDENNES 90 p67
  - Priorité 5 :
    - Commune de Citers p69
    - Renard Elise p73
    - Commune de Louhans p77
    - CCAS de Louhans p79
    - Commune de Culles les Roches p83
  - Priorité 6 :
    - SCI CAT-BAL p85

Pour Avis :

- Synthèse p87
  - Priorité 1 :
    - SILMACH SA p89
  - Priorité 3 :
    - NEOLIA p93
  - Priorité 5 :
    - Ville de Chalon Sur Saône p97

Pour Information :

- Synthèse p99
  - Priorité 1 :
    - ULTRALU SA p101
    - FAIVRE RAMPANT CARRIERES p105
  - Priorité 3 :
    - Commune de Montceau les Mines p107
    - Com de St Laurent en Grandvaux p109
  - Priorité 5 :
    - Commune de Besançon p113
    - Commune de St Claude p117
    - Commune de Villiers les Hauts p119

Consultation écrite du 20 au 27 février 2026

Programme Bourgogne-Franche-Comté et Massif du Jura
FEDER-FSE+ 2021-2027

Priorité 1 : "Développer une économie régionale innovante et compétitive"

Programmation initiale : avis favorable

Priorité	Objectif spécifique	Type d'action	N° du projet	Libellé du projet	Bénéficiaire	Coût total	FEDER	Taux FEDER	Etat	Région	Département	Autres publics	Privé	Autofinancemet	Régime d'aide
1	1.3	1	BFC003337	AERA PATTHEY CROISSANCE ET DECARBONATION (39 - Jura)	AERA PATTHEY ET FILS	408 600,00 €	123 770,00 €	30,29 %		19 007,86 €				265 822,14 €	SA119559 - Régime relatif aux aides à finalité régionale (AFR) pour la période 2024-2026 (ex SA117857 amendé en juin 2025)
		Sous-total	**1**			**408 600,00 €**	**123 770,00 €**		**- €**	**19 007,86 €**	**- €**	**- €**	**- €**	**265 822,14 €**	
Nombre de projets présentés :		**1**			**TOTAL**	**408 600,00 €**	**123 770,00 €**		**- €**	**19 007,86 €**	**- €**	**- €**	**- €**	**265 822,14 €**	

FICHE PROJET 2021-2027

Cofinancé par l'Union européenne

Projet	BFC003337 - AERA PATTHEY CROISSANCE ET DECARBONATION (39 - Jura)
Porteur de projet	40271019800035 - AERA PATTHEY ET FILS
Programme	Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027
Priorité	Développer une économie régionale innovante et compétitive
Type d'action	PR1-RSO1.3-TA1 - Soutenir les investissements stratégiques des PME
Eligibilité temporelle	du 18/09/2023 au 31/08/2024
Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération	du 18/09/2023 au 30/04/2024
Coût total éligible	408 600,00 € HT
Montant de l'aide UE	123 770,00 €
Localisation du projet	039 - Jura
Date comité de programmation	27/02/2026
Date décision Président	27/02/2026

Résumé du projet

La société AERA PATTHEY est une PME installée à Poligny dans le Jura. Spécialisée dans le traitement des surfaces (décapage et mise en peinture), elle intervient sur une large variété de produits et possède un savoir-faire reconnu dans la prise en charge de pièces de grande dimension. Ses prestations concernent aussi bien des équipements industriels que des éléments destinés au secteur de la construction (charpentes, structures métalliques), ainsi que des véhicules ou engins de chantier. L'entreprise travaille sur des produits neufs, par exemple pour les mettre aux couleurs d'une entreprise, ou sur des éléments à rénover afin de leur offrir une seconde vie.

Face à une demande croissante, notamment pour des pièces de très grande dimension qu'elle ne peut actuellement pas traiter avec ses installations, la société a choisi de renforcer ses capacités techniques. Elle prévoit ainsi l'extension de ses bâtiments afin d'accueillir deux nouvelles cabines de grenaillage et une cabine de métallisation, adaptées au traitement de volumes plus importants.

Cette opération s'inscrit dans les objectifs de l'OS1.3 du Programme BFC et massif du Jura FEDER-FSE+ 2021-2027 qui vise à renforcer la croissance durable et la compétitivité des PME. Compte tenu de ces éléments, il est proposé une aide FEDER de 123 770,00€ représentant un taux de 30,29% d'une assiette de 408 600,00€ HT.

Avis du service instructeur : Favorable

Motivation de l'instructeur :

Présentation de l'entreprise : La société AERA PATTHEY est une PME installée à Poligny dans le Jura. Spécialisée dans le traitement des surfaces (décapage et mise en peinture), elle intervient sur une large variété de produits et possède un savoir-faire reconnu dans la prise en charge de pièces de grande dimension.

Objectifs et éligibilité de l'opération : Face à une demande croissante, notamment pour des prestations qu'elle ne peut actuellement pas réaliser avec ses installations, la société a choisi d'investir dans deux nouvelles cabines de grenaillage et une cabine de métallisation, adaptées au traitement de volumes encore plus importants. Ces nouveaux équipements de production lui permettront de franchir un cap de développement important.

L'opération s'inscrit ainsi dans les objectifs de l'OS 1.3 du Programme BFC et massif du Jura FEDER-FSE+ 2021-2027 qui vise à renforcer la croissance durable et la compétitivité des PME et plus particulièrement dans ceux de la Fiche Action portant sur les investissements stratégiques des PME.

Éligibilité du porteur : Étant une PME, et plus particulièrement une petite entreprise au sens de l'annexe 1 du RGEC n°800/2008 du 6 aout 2008, la société AERA PATTHEY est éligible à l'OS1.3 du programme BFC et massif du Jura FEDER-FSE+ 2021-2027 et à la Fiche Action "Investissements stratégiques des PME".

Éligibilité temporelle et géographique : L'opération est localisée dans la zone couverte par le programme puisqu'elle se déroulera à Poligny, dans le Jura (39). Le dossier de demande de subvention a été réceptionné le 18/09/2023 via le portail E-Synergie. Au regard des documents transmis, aucun engagement juridique n'a été passé avant cette date.

Régime d'aide : Cette opération s'inscrit dans le cadre du régime n° SA.119559 relatif aux aides à finalité régionale (AFR) pour la période 2024-2026. Le taux d'aide publique maximum prévu par ce régime est de 35% pour les petites entreprises. L'assiette FEDER éligible pour cette opération est de 408 600,00€ et la subvention FEDER proposée s'élève à 123 770,00€ soit 30,29% (montant plafonné au taux demandé dans la demande d'aide). Cette aide s'ajoute à une aide de la région BFC (avance remboursable) retenue à hauteur de 19 007,86€ (ESB). Ainsi, le total des aides publiques pour ce projet s'élève à 142 777,86€ soit 34,94% et l'intensité maximale d'aide prévue par le régime n° SA.119559 est respectée.

PLAN DE FINANCEMENT

Avance à verser pour le fonds européen : NON

Ressources

Financeur	Partenaire	Imputation	Régime d'aide	Taux (%)	Montant (en €)
UNION EUROPEENNE	Fonds européen de développement régional		SA119559 - Régime relatif aux aides à finalité régionale (AFR) pour la période 2024-2026 (ex SA117857 amendé en juin 2025)	30,29	123 770,00
REGION	Bourgogne-Franche-Comté, chef-lieu Dijon		SA111668 - Régime cadre exempté de notification relatif aux aides à finalité régionale (AFR) pour la période 2024-2026 (ex RA n° SA103603)	4,65	19 007,86
Sous-total cofinanceur				34,94	142 777,86
Bénéficiaire				65,06	265 822,14
Coût total éligible					**408 600,00**

Dépenses

Catégorie	Poste et sous poste de dépenses éligibles	Montant prévisionnel (en € HT)
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Caillebotis dédiés aux cabines	30 000,00
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Deux cabines de grenaillage et une cabine de métallisation	378 600,00
Coût total du projet		**408 600,00**

INDICATEURS

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
FED_RCO01 - Entreprises bénéficiant d'un soutien (dont: micro, petites, moyennes, grandes)	REALI	Entreprises	1.00
FED_RCO02 - Entreprises soutenues au moyen de subventions	REALI	Entreprises	1.00
FED_RCR01 - Emplois créés dans des entités bénéficiant d'un soutien	RESUL	ETP Annuels	2.00
FED_RCR02 - Investissements privés complétant un soutien public (dont: subventions, instruments financiers)	RESUL	Euros	265822.14
FED_RCR19 - Entreprises à chiffre d'affaires plus élevé	RESUL	Entreprises	1.00

Consultation écrite du 20 au 27 février 2026

Programme Bourgogne-Franche-Comté et Massif du Jura
FEDER-FSE+ 2021-2027
Priorité 3 : "Promouvoir un territoire régional vert, durable et préservant la biodiversité"
Programmation initiale : avis favorable

Priorité	Objectif spécifique	Type d'action	N° du projet	Libellé du projet	Bénéficiaire	Coût total	FEDER	Taux FEDER	Etat	Région	Département	Autres publics	Privé	Autofinancement	Régime d'aide
3	2.2	1	BFC010713	CREATION CHAUFFERIE BOIS DECHIQUETE AVEC RESEAU DE CHALEUR	COMMUNE DE BRUAILLES	459 666,52 €	159 382,61 €	34,67%	137 899,96 €		30 000,00 €			132 383,95 €	SA111726 - Régime cadre exempté relatif aux aides en faveur de la protection de l'environnement (ex RA n° SA59108)
3	2.2	1	BFC011217	Transformation d'une chaufferie gaz en chaufferie biomasse avec création d'un réseau de chaleur	COMMUNE DE TAVAUX	470 179,16 €	235 089,58 €	50,00%		50 779,35 €				184 310,23 €	SA111726 - Régime cadre exempté relatif aux aides en faveur de la protection de l'environnement (ex RA n° SA59108)
3	2.2	1	BFC011504	création d'une chaufferie bois-collective avec réseaux de chaleur	COMMUNE DE FLOGNY LA CHAPELLE	592 275,72 €	293 982,00 €	49,64%		54 093,00 €				244 200,72 €	SA111726 - Régime cadre exempté relatif aux aides en faveur de la protection de l'environnement (ex RA n° SA59108)
		Sous-total	**3**			**1 522 121,40 €**	**688 454,19 €**		**137 899,96 €**	**104 872,35 €**	**30 000,00 €**	**- €**	**- €**	**560 894,90 €**	
3	2.7	1	BFC009147	Ingénierie et travaux pour l'accueil du public et gestion pastorale de la Réserve Naturelle des Tourbières du Morvan (2023-2025)	SYNDICAT MIXTE DU PARC REGIONAL DU MORVAN	216 298,60 €	113 016,60 €	52,25%		9 638,00 €		13 644,00 €	80 000,00 €	- €	Auc - Aucun régime d'aide
3	2.7	1	BFC011606	Acquisition foncière pour la Réserve Naturelle Régionale des Tourbières du Morvan - Etangs du Brocard	SYNDICAT MIXTE DU PARC REGIONAL DU MORVAN	64 200,00 €	38 520,00 €	60,00%				24 000,00 €		1 680,00 €	Auc - Aucun régime d'aide
		Sous-total	**2**			**280 498,60 €**	**151 536,60 €**		**- €**	**9 638,00 €**	**- €**	**37 644,00 €**	**80 000,00 €**	**1 680,00 €**	
3	2.7	2	BFC009203	Gestion 2024 de la RNR-FE du Val Suzon	ONF DT Bourgogne-Franche-Comté	178 995,39 €	107 397,23 €	60,00%		31 814,74 €				39 783,42 €	Auc - Aucun régime d'aide
		Sous-total	**1**			**178 995,39 €**	**107 397,23 €**		**- €**	**31 814,74 €**	**- €**	**- €**	**- €**	**39 783,42 €**	
Nombre de projets présentés :		**6**			**TOTAL**	**1 981 615,39 €**	**947 388,02 €**		**137 899,96 €**	**146 325,09 €**	**30 000,00 €**	**37 644,00 €**	**80 000,00 €**	**602 358,32 €**	

FICHE PROJET 2021-2027

Cofinancé par l'Union européenne

Projet	BFC010713 - CREATION CHAUFFERIE BOIS DECHIQUETE AVEC RESEAU DE CHALEUR
Porteur de projet	21710064300014 - COMMUNE DE BRUAILLES
Programme	Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027
Priorité	Promouvoir un territoire régional vert, durable et préservant la biodiversité
Type d'action	PR3-RSO2.2-TA1 - Soutenir les investissements dans les équipements de production d'énergies renouvelables
Eligibilité temporelle	du 08/02/2025 au 30/09/2027
Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération	du 14/02/2023 au 31/03/2026
Coût total éligible	459 666,52 € HT
Montant de l'aide UE	159 382,61 €
Localisation du projet	71064 - Bruailles
Date comité de programmation	27/02/2026
Date décision Président	27/02/2026

Résumé du projet

Le projet consiste à construire une chaufferie au bois déchiqueté avec réseau de chaleur qui desservira les bâtiments du bourg du village. Le bâtiment qui l'abritera sera de 33m² avec une chaudière de 120kW, un ballon de 3000 litres et un silo enterré de 29m². La chaufferie desservira cinq sous-stations sur une longueur de réseau totale de 270 mètres linéaires. Les bâtiments qui bénéficieront de ce nouveau système de chauffage sont sept bâtiments communaux (dont 3 déjà en réseau) et 2 particuliers (soit 3 abonnés) pour une surface de 1544 m² : l'école, comprenant trois sections que sont la nouvelle école, l'ancienne école des filles et la salle socioculturelle, le logement communal adjacent à la nouvelle école, la bibliothèque, la cantine, la garderie et sanitaires, la salle polyvalente et deux habitations de particuliers.

Avis du service instructeur : Favorable

Motivation de l'instructeur : Le projet consiste à construire une chaufferie au bois déchiqueté avec réseau de chaleur qui desservira les bâtiments du bourg du village que sont sept bâtiments communaux (dont 3 déjà en réseau) et 2 particuliers (soit 3 abonnés) pour une surface de 1544 m² et un réseau de chaleur de 270mL.

Les indicateurs environnementaux prévisionnels
TEP du programme : 19 TEP/an
Combustible bois valorisé : 73 tonnes/an
CO2 fossile évité : 6,10 TeqCO2/an

Le projet a été déposé dans le cadre de l'appel à projets FEDER Chaufferies bois avec réseau 2025 visant à développer les chaufferies bois avec réseau de chaleur et a obtenu la note de 89/100 sur analyse par le comité de sélection réuni le 26/08/2025.

Le projet s'inscrit en droite ligne dans les objectifs poursuivis par le programme FEDER-FSE+ Massif du Jura 2021-2027 BFC, priorité III : Promouvoir un territoire régional vert, durable et préservant la biodiversité, objectif spécifique 2.2 : Favoriser les énergies renouvelables , type d'action 1 : Soutenir les investissements dans les équipements de production d'énergies renouvelables (EnR)

Capacité du porteur
A jour de ses obligations sociales et fiscales
Aides CD71 et DETR.

Commande publique
Régularité de la procédure de mise en concurrence : Au terme de l'analyse de la régularité de la commande publique, aucune irrégularité est relevée.

Encadrement communautaire
Opération instruite en regard des termes du régime Environnement SA.111726, point 6.9.4, déplafonnement sur la base de l'AàP "chaufferies bois avec réseau de chaleur" ouvert à toute entité européenne hors grande entreprise, AAP publié au JOUE, BOAMP et site Europe en BFC.

Assiette éligible calculée : 459 666,52€

PLAN DE FINANCEMENT

Avance à verser pour le fonds européen : NON

Ressources

Financeur	Partenaire	Imputation	Régime d'aide	Taux (%)	Montant (en €)
UNION EUROPEENNE	Fonds européen de développement régional		SA111726 - Régime cadre exempté relatif aux aides en faveur de la protection de l'environnement (ex RA n° SA59108)	34,67	159 382,61
ETAT	Logement, égalité des territoires et ruralité	Conduite et pilotage des politiques du logement et de l'égalité des territoires		30,00	137 899,96
DEPARTEMENT	Saône-et-Loire			6,53	30 000,00
Sous-total cofinanceur				71,20	327 282,57
Bénéficiaire				28,80	132 383,95
Coût total éligible					**459 666,52**

Dépenses

Catégorie	Poste et sous poste de dépenses éligibles	Montant prévisionnel (en € HT)
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	TRAVAUX Chaufferie et Réseau de chaleur	429 594,88
100- Coûts indirects - taux forfaitaire max de 7 % des coûts directs	FORFAIT 7% coûts indirects	30 071,64
Coût total du projet		**459 666,52**

INDICATEURS

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
FED_RCO22 - Capacité supplémentaire de production d'énergie renouvelable (dont: électricité, chaleur)	REALI	MégaWatt (MW)	0.12
FED_RCR32 - Capacité opérationnelle supplémentaire installée pour l'énergie produite à partir de sources renouvelables	RESUL	MW	0.10

FICHE PROJET 2021-2027

Cofinancé par l'Union européenne

Projet	BFC011217 - Transformation d'une chaufferie gaz en chaufferie biomasse avec création d'un réseau de chaleur
Porteur de projet	21390526800016 - COMMUNE DE TAVAUX
Programme	Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027
Priorité	Promouvoir un territoire régional vert, durable et préservant la biodiversité
Type d'action	PR3-RSO2.2-TA1 - Soutenir les investissements dans les équipements de production d'énergies renouvelables
Eligibilité temporelle	du 21/03/2025 au 30/06/2027
Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération	du 16/06/2025 au 31/12/2025
Coût total éligible	470 179,16 € HT
Montant de l'aide UE	235 089,58 €
Localisation du projet	39526 - Tavaux
Date comité de programmation	27/02/2026
Date décision Président	27/02/2026

Résumé du projet

La commune de Tavaux souhaite remplacer une chaudière gaz vieillissante par une chaudière à plaquettes forestières pour alimenter :

- l'école primaire Louis Pergaud ;
- le pôle enfance (maison de l'enfance et crèche halte-garderie) ;
- la salle polyvalente « espace Gérard Philipe ».

Il est prévu l'installation d'une chaudière bois de 110 kW et d'une chaudière gaz de ville de 150 kW en secours.
La chaufferie fonctionnera en saison de chauffe et assurera la production de chaleur pour le chauffage uniquement.

Avis du service instructeur : Favorable

Motivation de l'instructeur : La commune de Tavaux souhaite remplacer une chaudière gaz vieillissante par une chaudière à plaquettes forestières pour alimenter :

- l'école primaire Louis Pergaud ;
- le pôle enfance (maison de l'enfance et crèche halte-garderie) ;
- la salle polyvalente « espace Gérard Philipe ».

Il est prévu l'installation d'une chaudière bois de 110 kW et d'une chaudière gaz de ville de 150 kW en secours.
La chaufferie fonctionnera en saison de chauffe et assurera la production de chaleur pour le chauffage uniquement.

La commune a répondu à l'appel à projet Chaufferies bois avec réseau de chaleur ouvert du 15/04/2025 au

31/10/2025 (Chaudières bois, puissance totale: bois déchiqueté + éventuel appoint granulés ≥100 KW). L'évaluation par le comité de sélection réuni le 26/08/2025 a été réalisé au regard de 3 critères :
- Prix de la chaleur : 182,51 € HT/MWh soit 55 points/100 ;
- Contenu CO2 : 42 g soit 21 points/100 ;
- Existence d'un réseau juridique : 0/100 points.
soit un total de 76/100 points, correspondant à un taux d'aide publique maximal de 60,80%.

Les indicateurs environnementaux prévisionnels sont les suivants :
- Combustible bois valorisé : 85 tonnes de plaquettes/an.
- Gain GES/sol réf = teqCO2 (tonnes équivalent CO2) ref – teqCO2 Bois = -7 teqCO2 tonnes/an.
- Tonnes équivalent pétrole (TEP) substituées : 7 TEP
- TEP bois "sortie chaudière" : 20,3 TEP/an

L'opération s'inscrit pleinement dans les objectifs poursuivis par le programme FEDER-FSE+ Massif du Jura 2021-2027 BFC, priorité III : Promouvoir un territoire régional vert, durable et préservant la biodiversité, objectif spécifique 2.2 : Favoriser les énergies renouvelables , type d'action 1 : Soutenir les investissements dans les équipements de production d'énergies renouvelables (EnR).

Le projet présenté a fait l'objet d'une instruction en application du régime Environnement SA.111726, point 6.9.4, avec un déplafonnement sur la base de l'AàP "chaufferies bois avec réseau de chaleur" ouvert à toute entité européenne hors grande entreprise, AAP publié au JOUE, BOAMP et site Europe en BFC. Il répond bien aux différentes obligations réglementaires.

L'analyse du marché de travaux a relevé une irrégularité dans la procédure de publication du marché de travaux. En effet, le bénéficiaire n'a publié l'AAPC uniquement sur le site internet www.marches-securises.fr. Or ce site n'est pas considéré comme un Support Habilité à recevoir des annonces légales. A l'issue de la phase contradictoire offerte au porteur, aucun élément complémentaire n'a pu être adressé au service instructeur. Ainsi et conformément au point 1 de l'annexe de la décision de la commission, il est proposé une correction financière de 25% pour défaut de publication de l'avis de marché. La correction financière a été amené à 25% car la publicité a été réalisée sous d'autres formes appropriées.

L'assiette éligible FEDER s'élève à 470 179,16€, portant le montant de l'aide FEDER à 235 089,58€ soit 50,00%, pour un taux d'aide publique de 60,80%.

PLAN DE FINANCEMENT

Avance à verser pour le fonds européen : NON

Ressources

Financeur	Partenaire	Imputation	Régime d'aide	Taux (%)	Montant (en €)
UNION EUROPEENNE	Fonds européen de développement régional		SA111726 - Régime cadre exempté relatif aux aides en faveur de la protection de l'environnement (ex RA n° SA59108)	50,00	235 089,58
REGION	Bourgogne-Franche-Comté, chef-lieu Dijon		SA111726 - Régime cadre exempté relatif aux aides en faveur de la protection de l'environnement (ex RA n° SA59108)	10,80	50 779,35
Sous-total cofinanceur				60,80	285 868,93
Bénéficiaire				39,20	184 310,23
Coût total éligible					**470 179,16**

Dépenses

Catégorie	Poste et sous poste de dépenses éligibles	Montant prévisionnel (en € HT)
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Marché de travaux	439 419,78
100- Coûts indirects - taux forfaitaire max de 7 % des coûts directs	Coûts indirects nécessaires à la réalisation de l'opération	30 759,38
Coût total du projet		**470 179,16**

INDICATEURS

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
FED_RCO22 - Capacité supplémentaire de production d'énergie renouvelable (dont: électricité, chaleur)	REALI	MégaWatt (MW)	0.26
FED_RCR32 - Capacité opérationnelle supplémentaire installée pour l'énergie produite à partir de sources renouvelables	RESUL	MW	0.22

FICHE PROJET 2021-2027

Cofinancé par l'Union européenne

Projet	BFC011504 - création d'une chaufferie bois-collective avec réseaux de chaleur
Porteur de projet	21890169200010 - COMMUNE DE FLOGNY LA CHAPELLE
Programme	Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027
Priorité	Promouvoir un territoire régional vert, durable et préservant la biodiversité
Type d'action	PR3-RSO2.2-TA1 - Soutenir les investissements dans les équipements de production d'énergies renouvelables
Eligibilité temporelle	du 15/07/2025 au 15/09/2027
Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération	du 15/07/2025 au 15/09/2026
Coût total éligible	592 275,72 € HT
Montant de l'aide UE	293 982,00 €
Localisation du projet	89169 - Flogny-la-Chapelle
Date comité de programmation	27/02/2026
Date décision Président	27/02/2026

Résumé du projet

La commune souhaite s'affranchir des énergies fossiles conventionnelles. Elle veut abandonner le chauffage en énergie fossile par site au profit d'un chauffage par énergie renouvelable multisites, par réseaux de chaleur.
Les 3 établissements concernés par ce projet sont :
- le groupe scolaire, géré par l'intercommunalité Le Tonnerrois en Bourgogne. L'établissement accueille les enfants de 7h30 à 19h, toute l'année et est utilisé sur le temps scolaire, le temps périscolaire et par le Centre de Loisirs pendant les vacances scolaires.
- le gymnase est mis à disposition gratuitement pour les activités scolaires, le centre de loisirs et aux associations organisant des activités sportives.
- la médiathèque municipale est gérée par une association.

D'autre part, la commune possède une forêt communale de 250 hectares, certifiée PEFC. Avec ce projet, elle souhaite développer l'autoconsommation. En effet, avec le changement climatique, le volume de "bois énergie" a fortement augmenté. D'autre part, le nombre d'affouagistes diminue depuis quelques années. Ces 2 facteurs combinés pourraient avoir des conséquence à moyen ou long terme sur l'entretien et la qualité du massif forestier communal. La commune souhaite donc consommer cette surproduction.

Avis du service instructeur : Favorable

Motivation de l'instructeur : La commune souhaite s'affranchir des énergies fossiles conventionnelles. Elle veut abandonner le chauffage en énergie fossile par site au profit d'un chauffage par énergie renouvelable multisites, par réseaux de chaleur.
Les 3 établissements concernés par ce projet sont :
- le groupe scolaire, géré par l'intercommunalité Le Tonnerrois en Bourgogne. L'établissement accueille les enfants de 7h30 à 19h, toute l'année et est utilisé sur le temps scolaire, le temps périscolaire et par le Centre de Loisirs pendant les vacances scolaires.
- le gymnase est mis à disposition gratuitement pour les activités scolaires, le centre de loisirs et aux associations organisant des activités sportives.
- la médiathèque municipale est gérée par une association.
D'autre part, la commune possède une forêt communale de 250 hectares, certifiée PEFC. Avec ce projet, elle souhaite développer l'autoconsommation. En effet, avec le changement climatique, le volume de "bois énergie" a fortement augmenté. D'autre part, le nombre d'affouagistes diminue depuis quelques années. Ces 2 facteurs combinés pourraient avoir des conséquence à moyen ou long terme sur l'entretien et la qualité du massif forestier communal. La commune souhaite donc consommer cette surproduction.
De plus, Flogny la Chapelle s'est engagée dans un processus de développement des énergies renouvelables sur son territoire par plusieurs projets. Des réalisations ont déjà été menées :
- la rénovation énergétique des bâtiments communaux,
- le passage en LED de l'éclairage public.
La commune a répondu aux diverses sollicitations préfectorales et régionales :
- programme de planification écologique,
- dispositif "Village d'avenir".
Un projet de création d'un parc photovoltaïque en lieu et place d'une friche industrielle polluée est en cours.
De plus, la construction de la chaufferie bois collective contribuerait à l'économie circulaire locale puisque la commune contractualiserait avec la SARL Laugelot, située à 5km, certifiée PEFC, qui est une entreprise spécialisée dans l'abattage, le débardage et le broyage d'arbres. Elle valorise ses produits de coupe par la production et la commercialisation de plaquettes forestières, qui alimenteraient la chaufferie.

Avec la création de sa première chaufferie bois collective avec réseaux de chaleur, Flogny-la-Chapelle s'engage dans la transition énergétique territoriale. Son projet, structurant pour le village, conjugue à la fois une vision stratégique, la valorisation locale des ressources et un engagement concret dans la lutte contre le changement climatique. 5 objectifs : Réduction des émissions de gaz à effet de serre, Valorisation des ressources locales, Sécurisation des approvisionnements, Économies sur les coûts de chauffage, Renforcement de l'économie circulaire et création de valeur locale.

Les principales actions mises en oeuvre dans le cadre du projet de chaufferie bois collective avec réseaux de chaleur à Flogny-la-Chapelle :
1. Abandon progressif des énergies fossiles : remplacement des systèmes de chauffage actuels par une chaufferie bois centralisée.
2. Création d'un réseau de chaleur multisites : interconnexion du groupe scolaire, du gymnase et de la future médiathèque à un réseau alimenté par la chaufferie.
3. Valorisation de la forêt communale : utilisation des plaquettes forestières issues des 250 hectares de forêt certifiée PEFC, en réponse à la surproduction liée au changement climatique.
4. Partenariat local avec la SARL Laugelot : contractualisation avec une entreprise forestière située à 5 km, spécialisée dans l'abattage, le broyage et la fourniture de bois énergie.
5. Renforcement de l'économie circulaire : circuit court d'approvisionnement, soutien à l'emploi local et réduction de l'empreinte carbone liée au transport.
6. Complémentarité avec d'autres projets énergétiques : intégration dans une stratégie globale comprenant la rénovation énergétique des bâtiments, l'éclairage LED et un futur parc photovoltaïque sur friche industrielle polluée.
7. Engagement institutionnel : partenariat avec Le Tonnerrois en bourgogne, participation au programme "Village d'avenir" et mobilisation des dispositifs de financement européens, régionaux et nationaux.
8. Réduction des émissions de CO_2; : objectif de substitution de 40 % de la consommation fossile communale et réduction annuelle estimée de 44 tonnes de CO_2;.
L'opération de création d'une chaufferie bois collective avec réseaux de chaleur à Flogny-la-Chapelle s'inscrit pleinement dans les objectifs spécifiques des politiques européennes en matière de transition énergétique, de neutralité carbone et de développement territorial durable.
1. Contribution à l'objectif spécifique : Le projet répond à plusieurs priorités européennes :
- Réduction des émissions de gaz à effet de serre : en substituant les énergies fossiles par une énergie renouvelable locale (bois énergie), la commune vise une baisse annuelle de 44 tonnes de CO_2.

- Valorisation des ressources locales : la forêt communale certifiée PEFC permet une production durable de plaquettes forestières, favorisant l'autonomie énergétique.
- Renforcement de la résilience territoriale : en créant un réseau de chaleur multisites, la commune sécurise l'approvisionnement énergétique des bâtiments publics communaux et intercommunaux.
- Économie circulaire et emploi local : le partenariat avec une entreprise forestière locale (SARL Laugelot) stimule l'activité économique de proximité.
2. Nécessité de l'aide européenne (effet levier)
L'aide européenne sollicitée est déterminante pour plusieurs raisons :
- Effet déclencheur : sans subvention, la commune ne pourrait pas engager un tel investissement (env. 580 000 euros HT), malgré sa volonté politique affirmée.
- Effet d'entraînement : le soutien européen permettrait de mobiliser d'autres cofinancements (Région, Département, ADEME), en renforçant la crédibilité du projet.
- Effet structurant : cette première chaufferie collective servirait de démonstrateur pour d'autres projets énergétiques sur le territoire du Tonnerrois et alentours, en montrant qu'une petite collectivité peut mener des projets innovants, ambitieux et structurant dans le domaine de la transition écologique et économique.
- Effet d'équité territoriale : en soutenant une commune rurale engagée, l'Europe contribue à une transition énergétique inclusive, au-delà des grandes métropoles.

Indicateurs environnementaux
TEP fossiles substituées : 18 TEP
Combustible bois valorisé : 78 tonnes de plaquettes/an.
Gain GES/sol réf = teqCO2 ref – teqCO2 Bois = 42 teqCO2 tonnes/an.
TEP sortie chaudière : 19.96 TEP

Le projet a été déposé dans le cadre de l'appel à projets FEDER ouvert du 1er janvier au 30 septembre 2024 visant à développer les chaufferies bois avec réseau de chaleur et a obtenu la note de 74/100 sur analyse par le comité de sélection réuni le 26/08/2025.
Résultat du comité de sélection (Service FEDER de la Direction Europe et rayonnement international, Direction Transition énergétique du CRBFC, ADEME) réuni le 26/08/2025, note obtenue : 74/100 soit 8ème au classement des projets
CCritères : prix de la chaleur entre 200€HT/MWh et<225€HT/MWh soit 8 pts/8, contenu CO2 ≤ 55g soit 10pts/10, présence de bois installée en MW >100kw, production brute en sortie jusqu'a 1200MWh/an.
Pondération : Prix de la chaleur 44 %, contenu CO2 30 %.
La note obtenue permet au projet de prétendre à une aide publique totale de 59,20 % (plafond selon AàP : 80%).

Le projet s'inscrit en droite ligne dans les objectifs poursuivis par le programme FEDER-FSE+ Massif du Jura 2021-2027 BFC, priorité III : Promouvoir un territoire régional vert, durable et préservant la biodiversité, objectif spécifique 2.2 : Favoriser les énergies renouvelables , type d'action 1 : Soutenir les investissements dans les équipements de production d'énergies renouvelables (EnR)

Capacité du porteur
Permis de construire du 07/08/2025
Cofinancement Région avec une aide de 54 093 € sur un assiette de 587 965 €.
En règle par rapport aux obligations fiscale (DGFIP du 20/06/2026) et sociale (URSSAF 01/12/2025) Attestation de cogestion entre la Communauté de Communes Le Tonnerrois en Bourgogne et la commune

Commande publique
Analyse de la régularité de la procédure de mise en concurrence en phase instruction sur la base des pièces de commande publique.
Au terme de l'analyse de la régularité de la commande publique, aucune irrégularité n'est admise.
Cf tableau et annexe d'analyse

Eligibilité temporelle et géographique
Dépôt de la demande le 26/06/2025, actes d'engagement signés le 01/12/2025.
Fin de réalisation prévue fin 2026, fin d'acquittement des dépenses au plus tard fin 2027 (levée des réserves)
Opération sur la commune de Flogny La Chapelle, département du Jura, région BFC, périmètre du programme.

Encadrement communautaire

Opération instruite en regard des termes du régime Environnement SA.111 726, point 6.9.4, déplafonnement sur la base de l'AàP "chaufferies bois avec réseau de chaleur" ouvert à toute entité européenne hors grande entreprise, AAP publié au JOUE, BOAMP et site Europe en BFC
Porteur : collectivité territoriale, éligible à l'AàP
Opération : création d'une chaufferie bois-collective avec réseaux de chaleur , éligible par nature
Pas d'engagement d'opération avant dépôt de la lettre d'intention réceptionnée le 20/06/2025.
Assiette éligible relative à l'ensemble des investissements et à 7 % couvrant les dépenses indirectement liées au projet.

Il es proposé un esubvention FEDER de 293 982 € sur une assiette de 592 275,72 € soit un taux d'intervention de 46,64 % respectant le plafond de l'AAP de 50 %.
Le cofinanceur Région s'ajoute avec une subvention de 54 093 € sur une assiette de 587 965 € soit un taux d'intervention de 9,13 %. Le taux max d'aide publique (hors autofinancement) de 80 % défini par l'AAP est respecté à hauteur de 58,77 %

PLAN DE FINANCEMENT

Avance à verser pour le fonds européen : NON

Ressources

Financeur	Partenaire	Imputation	Régime d'aide	Taux (%)	Montant (en €)
UNION EUROPEENNE	Fonds européen de développement régional		SA111726 - Régime cadre exempté relatif aux aides en faveur de la protection de l'environnement (ex RA n° SA59108)	49,64	293 982,00
REGION	Bourgogne-Franche-Comté, chef-lieu Dijon		SA111726 - Régime cadre exempté relatif aux aides en faveur de la protection de l'environnement (ex RA n° SA59108)	9,13	54 093,00
Sous-total cofinanceur				58,77	348 075,00
Bénéficiaire				41,23	244 200,72
Coût total éligible					**592 275,72**

Dépenses

Catégorie	Poste et sous poste de dépenses éligibles	Montant prévisionnel (en € HT)
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Construction de la chaufferie bois collective avec réseaux de chaleur	553 528,71
100- Coûts indirects - taux forfaitaire max de 7 % des coûts directs	OCS 7%	38 747,01
Coût total du projet		**592 275,72**

INDICATEURS

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
FED_RCO22 - Capacité supplémentaire de production d'énergie renouvelable (dont: électricité, chaleur)	REALI	MégaWatt (MW)	0.22
FED_RCR32 - Capacité opérationnelle supplémentaire installée pour l'énergie produite à partir de sources renouvelables	RESUL	MW	0.18

FICHE PROJET 2021-2027

Cofinancé par l'Union européenne

Projet	BFC009147 - Ingénierie et travaux pour l'accueil du public et gestion pastorale de la Réserve Naturelle des Tourbières du Morvan (2023-2025)
Porteur de projet	25210662000021 - SYNDICAT MIXTE DU PARC REGIONAL DU MORVAN
Programme	Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027
Priorité	Promouvoir un territoire régional vert, durable et préservant la biodiversité
Type d'action	PR3-RSO2.7-TA1 - Soutenir les projets visant à préserver et reconquérir la biodiversité
Eligibilité temporelle	du 01/01/2021 au 30/06/2027
Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération	du 01/01/2023 au 31/12/2026
Coût total éligible	216 298,60 € TTC
Montant de l'aide UE	113 016,60 €
Localisation du projet	058 - Nièvre
Date comité de programmation	27/02/2026
Date décision Président	27/02/2026

Résumé du projet

Il s'agit de financer les opérations prévues de 2023 à 2025 comprenant la gestion agro-pastorale extensive des prairies paratourbeuses, l'amélioration des équipements permettant l'accueil du public, les études permettant d'installer un suivi à long terme du niveau d'eau dans les tourbières ainsi que la révision du plan de gestion et des interventions sur le milieu pour limiter la fermeture par les ligneux.

Avis du service instructeur : Favorable

Motivation de l'instructeur : La Réserve Naturelle Régionale des Tourbières du Morvan (RNRTM) a été classée le 13 novembre 2015 par le Conseil Régional (CRBFC). Par la convention du 11 décembre 2015, ce dernier en a confié la gestion au Parc naturel régional du Morvan (PNRM). Dans le cadre de cette gestion qui lui a été confiée, le Parc Naturel Régional du Morvan et les partenaires de la réserve ont élaboré un programme d'actions pour 2023/2024/2025. Ce programme est conforme au plan de gestion de la réserve validé le 23/11/2018 par le Conseil Régional.

Il s'agit d'une demande de complément budgétaire relative à la mise en œuvre de ce programme d'actions portant sur des travaux de gestion des milieux, des études, des équipements d'accueil du public et des équipements agropastoraux nécessaires à la gestion. Pour la réalisation des missions courantes, le gestionnaire bénéficie d'une dotation annuelle de la Région Bourgogne Franche-Comté en fonctionnement et en investissement. En complément de ce financement, pour la réalisation des opérations mentionnées ci-dessous, le Parc a obtenu une subvention de la Fondation du Patrimoine (chèque remis en Comité Syndical du 6 avril 2023).

Conformément aux objectifs du plan de gestion de la Réserve Naturelle, les objectifs de l'opération sont :
1. Maintenir ou restaurer la fonctionnalité des tourbières, des milieux aquatiques et des prairies paratourbeuses par une gestion adaptée
2. Poursuivre l'ancrage territorial de la Réserve afin de renforcer l'appropriation des enjeux de conservation par les acteurs
Ces objectifs opérationnels nécessitent l'entretien, le renouvellement ou le développement des équipements de gestion et d'accueil sur certaines entités de la Réserve, mais également des études et des travaux sur le milieu naturel.

Le projet s'inscrit dans les objectifs de l'axe 3 du programme opérationnel en préservant et restaurant le réseau de sites d'intérêts majeur du patrimoine tourbeux du Morvan classé en Réserve Naturelle Régionale.
Constituée de 12 entités réparties au sein du Morvan central et du Haut Morvan, la Réserve Naturelle constitue un réservoir biologique contribuant largement au SRCE : 53% de sa surface sont des réservoirs de biodiversité de la sous trame "zones humides", la quasi-totalité des cours d'eau qui la traversent sont des réservoirs de biodiversité à préserver, 9 entités sont des corridors à préserver pour la sous trame "zones humides" et les 3 entités du Haut Morvan sont des têtes de bassin versant des cours d'eau qui alimentent des réservoirs biologiques de zones humides. Les actions prévues correspondent au programme d'actions inscrites au plan de gestion de la réserve naturelle
Elles répondent aux objectifs suivants : 1. mettre en œuvre les opérations de gestion pour la préservation des espèces et la fonctionnalité des milieux et 2. informer et sensibiliser le public

1. La gestion pastorale de la Réserve Naturelle des Tourbières du Morvan :
La gestion de la réserve et la mise en œuvre des actions prévues au plan de gestion nécessitent un poste de garde zones humides. Elle concerne principalement l'enjeu de conservation 3 (intégrité écologique des prairies paratourbeuses et séries dynamiques associées) et sont orientées sur :
- la mise en œuvre en régie du pâturage sur les parcelles en maîtrise de gestion en 2023
- les investissements nécessaires à l'entretien et au renouvellement des équipements agropastoraux : pose d'une clôture, entretien par débroussaillage des clôtures électriques, remplacement d'un pont pour franchissement d'un cours d'eau par le tracteur sur le site de Montour et empierrement du parc de contention sur le site de Vaucorniau.

2. Accueil du public sur les sites de la réserve naturelle :
-Ingénierie réalisée en interne pour les travaux de rénovation de trois sentiers en 2023, création de supports de communication et réseaux sociaux ;
-Investissements pour la dernière tranche de travaux sur le sentier de l'Étang Taureau en 2024

3. Travaux de gestion en tourbière et berge d'étang :
- Investissements pour l'arrachage de bouleaux sur le site de Champgazon
- Investissements pour l'arrachage d'espèces exotiques indésirables (peupliers et spirée) au bord de l'Étang Taureau

4. Études
-Investissements pour une prestation d'accompagnement à la révision du plan de gestion
-Investissements pour une étude de plan d'échantillonnage

Production des études : plan de gestion révisé, rapport d'avant-projet pour le suivi piézométrique
Travaux de gestion et de restauration : gestion de 266 hectares de zones humides tourbeuses d'intérêt majeur
Équipement pour l'accueil du public sur sentiers d'interprétation : environ 20 000 visiteurs / an

Équipement dernière phase de travaux sentier de l'Étang Taureau en octobre 2024
Équipement clôture, pont et empierrement en octobre 2025
Plan de gestion validé : novembre 2025

Les missions des gardes zones humides (2 salariés) consistent à mettre en œuvre l'entretien courant (fauche annuelle, entretien des équipements d'accueil du public, suivi et gestion du troupeau de vaches Highland Cattle et des équipements associés). Ils réalisent en régie certains travaux (élimination de la régénération résineuse en tourbière...), le suivi des entreprises pour les autres types de travaux (pose de clôture, arrachage de bouleaux en tourbière...), l'achat et l'entretien du matériel agricole. Les gardes zones humides accueillent également certains groupes sur la réserve en lien avec la gestion agro-pastorale et assurent les relations avec les visiteurs au cours de leurs tournées de gardiennage et surveillance.

Les missions de la chargée de mission communication et sentiers s'effectuent dans la continuité des opérations menées depuis le démarrage du plan de gestion, et dans une logique de lancement des préconisations indiquées dans le Diagnostic d'Ancrage Territorial de 2023, il s'agit de réaliser, piloter ou contribuer aux missions en lien avec l'ancrage territorial de l'aire protégée : mise en place de la signalétique réglementaire de la RN : coordonne la finalisation de l'opération sur l'ensemble des sites; outils de communication : pilote la refonte de la page Internet de la RN sur le site du Parc, assure la diffusion des brochures et expositions, prépare les communiqués de presse en fonction de l'actualité, organise la diffusion sur les réseaux sociaux (stratégie de diffusion sur FB et Instagram); accueil du public : coordonne la conception, rédaction et édition d'un livret FALC pour la découverte de l'Étang Taureau et des brochures pour l'accessibilité aux PMR, contribue au bon déroulé des travaux d'amélioration sur le sentier de l'Étang Taureau, contribue à la veille sur l'entretien des sentiers et relève les trois écocompteurs. Réalise un bilan des retours d'expériences d'autres espaces naturels sur la mise en place d'équipes d'éco-gardes pour la sensibilisation du public; ancrage des liens avec les acteurs : organise deux événements avec les acteurs du tourisme : sur l'accueil du public en situation de handicap (à l'occasion de l'édition des fiches PMR et du livret FALC), sur les boucles de randonnée concernées par la RN pour les acteurs de la randonnée pédestre. Répond sur demande et en fonction de la disponibilité aux demandes de visites de la RN sur le thème de la conception des sentiers. Participe à la mise en place et à l'animation d'un groupe de travail des acteurs de l'éducation.

Réponse aux objectifs de l'appel à projets Biodiversité
Ce projet d'actions porté par le PNRM s'inscrit directement dans les objectifs du programme BFC FEDER FSE+ Massif du Jura 2021-2027, cf. RSO 2.7 section 2.1.1.1.1. Type d'actions 1 soutenir les projets visant à préserver et reconquérir la biodiversité : actions de planification (plans, notices de gestion, études territoriales, déclinaisons locales de la stratégie régionale de la biodiversité et du SRADDET) à dimension opérationnelle et impliquant nécessairement des interventions (travaux, aménagements, acquisitions), programmes annuels d'actions (de sensibilisation, communication, animation) mis en œuvre à une échelle territoriale structurante.
Il répond aux attentes de l'appel à projets cf. Appel à projets Biodiversité FEDER 2024 "section 2 - quels sont les projets attendus ? (typologie de projets)" :
Autres projets hors trame bleue (comprenant les zones humides) :
Mesure 3 Hors trame bleue : études, plans de gestion, aménagements/travaux et acquisitions foncières
Les actions de planification (plans, notices de gestion, études territoriales, déclinaisons locales de la stratégie régionale de la biodiversité et du SRADDET) à dimension opérationnelle et impliquant nécessairement des interventions portant sur une espèce, un milieu ou un site, sur les corridors écologiques (hors trame bleue), études avant travaux, les travaux de restauration écologique, les travaux de premier aménagement d'un site naturel pour la gestion écologique, études, l'animation et les travaux d'entretien liés à la gestion annuelle ou pluriannuelle d'un site, expressément prévus dans un plan de gestion dûment validé
Mesure 4 Hors trame bleue : actions d'animation, sensibilisation, valorisation des connaissances, communication impliquant obligatoirement des livrables à destination du grand public (publications, expositions)
Les programmes annuels ou pluriannuels d'actions (de sensibilisation, communication, animation)
L'acquisition de connaissance (notamment en matière de biodiversité) couplée à un projet de diffusion à destination du grand public ou public scientifique.

Déposé dans le cadre de l'appel à projets biodiversité FEDER 2024-2025, il a été analysé par le comité de sélection réuni le 22/01/2025 à l'aune des 4 critères du cahier des charges de l'AàP (cohérence du projet avec les enjeux, schémas et stratégies régionaux : 10 pts / 10 ; ambition et pertinence des actions proposées : 10 pts / 10 ; dimension partenariale, gouvernance et valorisation du projet : 5 pts / 10 ; communication, et livrables à l'échelle de l'ensemble du territoire BCF : 5 pts /10 (ne concerne qu'un public scientifique) ; soit total : 30/40, projet retenu par le comité de sélection, classé 3ème/5 candidatures.

Obligations réglementaires
Eligibilité temporelle et géographique : dépôt dans le cadre de l'AàP le 17/12/2024 - période prévisionnelle de réalisation : 01/01/2024-31/12/2025 sur le territoire de la réserve naturelle régionale des tourbières du Morvan, département de la Nièvre, région BFC, périmètre du programme
Contrôle de régularité de la commande publique - analyse à l'instruction sur la base des pièces liées au marché PA09 (rénovation du sentier sur pilotis, étang Taureau)

Encadrement communautaire : mise en œuvre du Plan de gestion de la RNR des tourbières du Morvan, au sein du PNRM dans le cadre de missions de préservation du patrimoine naturel et de la biodiversité du PNRM (sites à enjeux patrimoniaux et écologiques forts avec différents habitats naturels d'intérêt européen et régional). Aucune activité économique liée à ce projet. Opération instruite hors champ concurrentiel.

Respect des plafonds

Taux d'aide publique : pour les PNR, le taux d’aide publique peut atteindre 100% pour les projets en fonctionnement, cf. AàP biodiversité 2024-2025 section "financements des projets" ; plafond d'intervention du FEDER : 60 % (FEDER mobilisé pour 52,25%) ; plafond relatif aux dépenses de personnels : 100 000 € / an / ETP.

PLAN DE FINANCEMENT

Avance à verser pour le fonds européen : NON

Ressources

Financeur	Partenaire	Imputation	Régime d'aide	Taux (%)	Montant (en €)
UNION EUROPEENNE	Fonds européen de développement régional		Auc - Aucun régime d'aide	52,25	113 016,60
REGION	Bourgogne-Franche-Comté, chef-lieu Dijon		Auc - Aucun régime d'aide	4,46	9 638,00
AUTRES PUBLICS	Agence de l'eau Seine-Normandie		Auc - Aucun régime d'aide	6,31	13 644,00
PRIVE			Auc - Aucun régime d'aide	36,99	80 000,00
Sous-total cofinanceur				100,00	216 298,60
Bénéficiaire				0,00	0,00
Coût total éligible					**216 298,60**

Dépenses

Catégorie	Poste et sous poste de dépenses éligibles	Montant prévisionnel (en € TTC)
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Travaux sur les sites de l'Etang Taureau	106 680,00
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Pose de clôtures fixes en pairie humide	9 582,00
140- Dépenses de prestations externes	Appui à la révision du plan de gestion de la RNR	13 755,00
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Travaux Montour, Vaucorniau	21 852,49
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Aménagements divers	22 554,00
050- Frais de personnel directs	Personnels directs	27 724,73
100- Coûts indirects - taux forfaitaire max de 7 % des coûts directs	forfait couvrant les coûts indirects nécessaires à la mise en œuvre de l'opération	14 150,38
Coût total du projet		**216 298,60**

INDICATEURS

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
IS01 - Nombre de stratégies et plans d'actions en faveur de la préservation des milieux et des espèces	REALI	Nombre de stratégies et plans d'actions	1.00
ISR01 - Superficie d'espaces naturels bénéficiant de mesures renforcées de protection et de restauration	RESUL	Superficie en ha	90.09

FICHE PROJET 2021-2027

Cofinancé par l'Union européenne

Projet	BFC011606 - Acquisition foncière pour la Réserve Naturelle Régionale des Tourbières du Morvan - Etangs du Brocard
Porteur de projet	25210662000021 - SYNDICAT MIXTE DU PARC REGIONAL DU MORVAN
Programme	Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027
Priorité	Promouvoir un territoire régional vert, durable et préservant la biodiversité
Type d'action	PR3-RSO2.7-TA1 - Soutenir les projets visant à préserver et reconquérir la biodiversité
Eligibilité temporelle	du 01/01/2021 au 31/12/2026
Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération	du 01/07/2025 au 31/03/2026
Coût total éligible	64 200,00 € TTC
Montant de l'aide UE	38 520,00 €
Localisation du projet	58129 - Gouloux
Date comité de programmation	27/02/2026
Date décision Président	27/02/2026

Résumé du projet

L'opération vise à acquérir trois parcelles représentant 4,5 ha, attenantes à la réserve naturelle et sur lesquelles se trouvent deux étangs de 1,15 ha en eau au total. Par leur présence sur la source d'un cours d'eau, ils ont un impact négatif sur le fonctionnement hydrologique de la zone humide classée en réserve naturelle à l'aval. L'objectif est de maîtriser le foncier afin de réaliser les travaux nécessaires à la réhabilitation des fonctions biologiques et hydrologiques d'un cours d'eau traversant la Réserve Naturelle Régionale des tourbières du Morvan, et de la zone humide pré-existante aux étangs.

Avis du service instructeur : Favorable

Motivation de l'instructeur : La réserve naturelle régionale des tourbières du Morvan (RNRTM) a été classée le 13 novembre 2015 par le Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté. Par convention du 11 décembre 2015, le Conseil régional a confié la gestion de la RNRTM au Parc naturel régional du Morvan (PnrM).
Le plan de gestion fixe les opérations prévues pour la période 2018-2026 visant à préserver, valoriser et gérer les habitats tourbeux et paratourbeux emblématiques du Morvan et des espèces patrimoniales associées et atteindre les objectifs de conservation du patrimoine naturel.
Il met l'accent sur la nécessité d'une intervention accrue sur sa zone d'influence hors périmètre classé, afin d'en restaurer les fonctions, notamment hydrologiques : la première évaluation réalisée en 2023 conclut à la nécessité de mettre en cohérence l'aménagement de son bassin versant avec les enjeux de conservation qui ont justifié le classement du site. En particulier, est inscrite l'action de supprimer l'impact des étangs situés en amont des sites, identifiés

comme une pression influençant négativement l'état des milieux aquatiques et humides de la RNRTM.
La RNRTM comprend notamment le site de Montbé, acquis par le PrnM en 1976 (58.6 ha).
Le projet consiste à acquérir 3 parcelles d'une surface totale de 4,5 ha comprenant 2 étangs situés au Brocard sur la commune de GOULOUX, parcelles situées à l'amont immédiat et attenantes à la RNRTM - site de Montbé. Ils sont en tout ou partie alimentés par des sources donnant naissance à un cours d'eau appartenant au réseau hydrographique de la RNRTM.
Grâce à la maîtrise foncière de ces parcelles, le gestionnaire pourra mener un projet de réhabilitation de la zone humide pré-existante aux étangs, dans le but de recouvrer les fonctions hydrologiques et biologiques de la RNRTM - site de Montbé.

Le projet s'inscrit dans les objectifs de l'axe 3 du programme opérationnel en préservant et restaurant le réseau de sites d'intérêt majeur du patrimoine tourbeux du Morvan classé réserve naturelle régionale. Constituée de 12 entités réparties au sein du Morvan central et du Haut-Morvan, la RNRTM constitue un réservoir biologique contribuant largement au SRADDET (SRCE) : 53% de sa surface sont des réservoirs de biodiversité de la sous-trame "zones humides", la quasi-totalité des cours d'eau qui la traversent sont des réservoirs de biodiversité à préserver, 9 entités sont des corridors à préserver pour la sous-trame "zones humides" et les 3 entités du Haut-Morvan sont des têtes de bassin versant des cours d'eau qui alimentent des réservoirs biologiques de zones humides.
L'action prévue correspond au programme d'actions inscrites au plan de gestion de la RNRTM.

Réponse aux objectifs de l'appel à projets Biodiversité
Ce projet d'actions porté par le PNRM s'inscrit directement dans les objectifs du programme BFC FEDER FSE+ Massif du Jura 2021-2027, cf. RSO 2.7 section 2.1.1.1.1. Type d'actions 1 soutenir les projets visant à préserver et reconquérir la biodiversité : actions de planification (plans, notices de gestion, études territoriales, déclinaisons locales de la stratégie régionale de la biodiversité et du SRADDET) à dimension opérationnelle et impliquant nécessairement des interventions (travaux, aménagements, acquisitions), programmes annuels d'actions (de sensibilisation, communication, animation) mis en œuvre à une échelle territoriale structurante.
Il répond aux attentes de l'appel à projets cf. Appel à projets Biodiversité FEDER 2024 "section 2 - quels sont les projets attendus ? (typologie de projets)" :
Autres projets hors trame bleue (comprenant les zones humides) :
Mesure 3 Hors trame bleue : études, plans de gestion, aménagements/travaux et === acquisitions foncières ===
Les actions de planification (plans, notices de gestion, études territoriales, déclinaisons locales de la stratégie régionale de la biodiversité et du SRADDET) à dimension opérationnelle et impliquant nécessairement des interventions portant sur une espèce, un milieu ou un site, sur les corridors écologiques (hors trame bleue), études avant travaux, les travaux de restauration écologique, les travaux de premier aménagement d'un site naturel pour la gestion écologique, études, l'animation et les travaux d'entretien liés à la gestion annuelle ou pluriannuelle d'un site, expressément prévus dans un plan de gestion dûment validé

Déposé dans le cadre de l'appel à projets biodiversité FEDER 2024-2025, il a été analysé par le comité de sélection réuni le 12/09/2025 à l'aune des 4 critères du cahier des charges de l'AàP (cohérence du projet avec les enjeux, schémas et stratégies régionaux : 10 pts / 10 ; ambition et pertinence des actions proposées : 10 pts / 10 ; dimension partenariale, gouvernance et valorisation du projet : 10 pts / 10 ; communication, et livrables à l'échelle de l'ensemble du territoire BCF : 10 pts /10 ; soit total : 40/40, projet retenu par le comité de sélection, classé 1er/5 candidatures.

Obligations réglementaires
Eligibilité temporelle et géographique : dépôt dans le cadre de l'AàP le 27/06/2025 - période prévisionnelle de réalisation : année 20263, acquisition de parcelles sur le territoire de la réserve naturelle régionale des tourbières du Morvan, département de la Nièvre, région BFC, périmètre du programme
Contrôle de régularité de la commande publique sans objet s'agissant d'acquisition foncière (coût selon estimation SAFER)

Encadrement communautaire : projet en lien avec le Plan de gestion de la RNR des tourbières du Morvan, au sein du PNRM dans le cadre de missions de préservation du patrimoine naturel et de la biodiversité du PNRM (sites à enjeux patrimoniaux et écologiques forts avec différents habitats naturels d'intérêt européen et régional). Aucune activité économique liée à ce projet. Opération instruite hors champ concurrentiel.

Respect des plafonds

Taux d'aide publique : pour les PNR, le taux d’aide publique peut atteindre 100% pour les projets en fonctionnement, cf. AàP biodiversité 2024-2025 section "financements des projets" ; plafond d'intervention du FEDER : 60 % (FEDER mobilisé pour 60%).

PLAN DE FINANCEMENT

Avance à verser pour le fonds européen : NON

Ressources

Financeur	Partenaire	Imputation	Régime d'aide	Taux (%)	Montant (en €)
UNION EUROPEENNE	Fonds européen de développement régional			60,00	38 520,00
AUTRES PUBLICS	Agence de l'eau Seine-Normandie			37,38	24 000,00
Sous-total cofinanceur				97,38	62 520,00
Bénéficiaire				2,62	1 680,00
Coût total éligible					**64 200,00**

Dépenses

Catégorie	Poste et sous poste de dépenses éligibles	Montant prévisionnel (en € TTC)
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Frais d'acquisition foncière	10 000,00
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Acquisition foncière	50 000,00
100- Coûts indirects - taux forfaitaire max de 7 % des coûts directs	Autre dépenses indirectes liées à l'acquisition (forfait)	4 200,00
Coût total du projet		**64 200,00**

INDICATEURS

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
IS01 - Nombre de stratégies et plans d'actions en faveur de la préservation des milieux et des espèces	REALI	Nombre de stratégies et plans d'actions	0.00
ISR01 - Superficie d'espaces naturels bénéficiant de mesures renforcées de protection et de restauration	RESUL	Superficie en ha	4.50

FICHE PROJET 2021-2027

Cofinancé par l'Union européenne

Projet	BFC009203 - Gestion 2024 de la RNR-FE du Val Suzon
Porteur de projet	66204311603301 - ONF DT Bourgogne-Franche-Comté
Programme	Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027
Priorité	Promouvoir un territoire régional vert, durable et préservant la biodiversité
Type d'action	PR3-RSO2.7-TA2 - Accompagner l'animation et l'ingénierie des grands projets de sauvegarde de la biodiversité
Eligibilité temporelle	du 01/01/2024 au 30/04/2026
Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération	du 01/01/2024 au 31/12/2025
Coût total éligible	178 995,39 € TTC
Montant de l'aide UE	107 397,23 €
Localisation du projet	021 - Côte-d'Or
Date comité de programmation	27/02/2026
Date décision Président	27/02/2026

Résumé du projet

Le Val Suzon est classé depuis 2011 Réserve Naturelle Régionale sur environ 3 000 ha et labellisée Forêt d'Exception sur 2 100 ha de forêt domaniale, depuis 2016. L'Office National des Forêts est gestionnaire de ces deux outils.
Les mesures proposées dans ce dossier sont celles du document de gestion 2020-2029 de la Réserve Naturelle Régionale et Forêt d'Exception du Val Suzon.

Avis du service instructeur : Favorable

Motivation de l'instructeur : Le Val Suzon est classé depuis 2011 Réserve Naturelle Régionale sur environ 3 000 ha et labellisée Forêt d'Exception sur 2 100 ha de forêt domaniale, depuis 2016. L'Office National des Forêts est gestionnaire de ces deux outils.
Les mesures proposées dans ce dossier sont celles du document de gestion 2020-2029 de la Réserve Naturelle Régionale et Forêt d'Exception du Val Suzon.
5 enjeux en lien avec ce projet :
- Forêts de versants et de combes
- Milieux humides et sources tufeuses
- Appropriation et intégration dans le territoire
- Amélioration des connaissances
- Fonctionnement de la RNR-FE

L'objectif général de cette opération est la protection des espèces et de sites remarquables , l'Amélioration de la fonctionnalité des milieux et le Renforcement de la connaissance + information – sensibilisation

La Réserve Naturelle Régionale du Val Suzon constitue un réservoir de biodiversité de premier rang pour la Région Bourgogne Franche Comté et fait partie du réseau des 17 Forêts d'Exception, fleuron des forêts domaniales françaises. Une partie des mesures du document de gestion 2020-2029 vise à la protection des espèces et sites remarquables et l'amélioration de la fonctionnalité des milieux.
Elles renforcent par ailleurs la connaissance et l'information-sensibilisation.
Le Fonds FEDER complète le financement des deux principaux acteurs : la subvention de la Région pour la RNR, et le Fonds Environnement et Développement Durable de l'ONF pour l'outil Forêt d'Exception. Il permet non seulement de stabiliser le bon fonctionnement de ces deux outils, mais constitue une nécessité pour couvrir une surface de 30 km², voire impulser des dynamiques à l'échelle du territoire (150 km²) et mettre en oeuvre un plan de gestion ambitieux et innovant.

Sélectionné par le comité de l'appel à projets Biodiversité réuni le 22/1/25, le projet à obtenu la note suivante : (1ère vague de dépôts entre le 1/12/24 et le 31/12/24)
Avec un total de 40 pts, le projet porté par l'ONF atteint le rang 1 des projets sélectionnés au titre de l'AàP (hors trame bleue)
Proposition du comité de sélection : aide FEDER maximale de 110 208,04 € d'une assiette de dépenses de 183 680,06€.

Plan de financement prévisionnel
Total assiette éligible au FEDER : 178 995,39 €
Ressources
région BFC investissement : 16 697,74€ (proratisée /attestation cofinanceur)
région BFC fonctionnement: 15 117,00€ (proratisée /attestation cofinanceur)
FEDER : 107 397,23 € (60,00%, plafonné au montant demandé, respectant le taux max fixé à 60%, cf. AàP partie 5 modalités financières)
Total aide publique : 139 211,97 € (77,77%, respectant le plafond max d'aide publique 80%, cf. cahier des charges de l'AàP Biodiversité, partie 5 modalités financières)

Il est proposé une aide du FEDER pour 107 397,23 €, soit 60,00% d'une assiette de dépenses éligibles de 178 995,39 € TTC

PLAN DE FINANCEMENT

Avance à verser pour le fonds européen : NON

Ressources

Financeur	Partenaire	Imputation	Régime d'aide	Taux (%)	Montant (en €)
UNION EUROPEENNE	Fonds européen de développement régional		Auc - Aucun régime d'aide	60,00	107 397,23
REGION	Bourgogne-Franche-Comté, chef-lieu Dijon			8,45	15 117,00
REGION	Bourgogne-Franche-Comté, chef-lieu Dijon			9,33	16 697,74
Sous-total cofinanceur				77,77	139 211,97
Bénéficiaire				22,23	39 783,42
Coût total éligible					**178 995,39**

Dépenses

Catégorie	Poste et sous poste de dépenses éligibles	Montant prévisionnel (en € TTC)
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Achat matériel	19 949,62
140- Dépenses de prestations externes	Prestations externes	67 120,39
050- Frais de personnel directs	Frais de personnel	80 215,40
100- Coûts indirects - taux forfaitaire max de 7 % des coûts directs	coûts indirects - Taux forfaitaire de 7%	11 709,98
Coût total du projet		**178 995,39**

INDICATEURS

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
IS01 - Nombre de stratégies et plans d'actions en faveur de la préservation des milieux et des espèces	REALI	Nombre de stratégies et plans d'actions	1.00
ISR01 - Superficie d'espaces naturels bénéficiant de mesures renforcées de protection et de restauration	RESUL	Superficie en ha	Sans objet

Consultation écrite du 20 au 27 février 2026

Programme Bourgogne-Franche-Comté et Massif du Jura
FEDER-FSE+ 2021-2027

Priorité 5 : "Accompagner le développement territorial vers un développement durable"

Programmation initiale : avis favorable

Priorité	Objectif spécifique	Type d'action	N° du projet	Libellé du projet	Bénéficiaire	Coût total	FEDER	Taux FEDER	Etat	Région	Département	Autres publics	Privé	Autofinancement	Régime d'aide
5	5.1	2	BFC000672	Voie cyclable: création d'une passerelle de franchissement de la Lizaine	COMMUNAUTE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT	412 233,25 €	168 800,00 €	40,95 %	126 600,00 €					116 833,25 €	Auc - Aucun régime d'aide
		Sous-total	**1**			**412 233,25 €**	**168 800,00 €**		**126 600,00 €**	**- €**	**- €**	**- €**	**- €**	**116 833,25 €**	
5	5.1	4	BFC009302	Création d'un parc urbain rive gauche du Doubs	Commune de Dole	4 556 313,24 €	1 200 000,00 €	26,34 %		800 000,00 €	174 883,00 €	1 096 480,00 €		1 284 950,24 €	Auc - Aucun régime d'aide
		Sous-total	**1**			**4 556 313,24 €**	**1 200 000,00 €**		**- €**	**800 000,00 €**	**174 883,00 €**	**1 096 480,00 €**	**- €**	**1 284 950,24 €**	
5	5.1	5	BFC010092	Restauration de l'église Saint Georges	COMMUNE D ESCAMPS	332 258,69 €	55 355,40 €	16,66 %	114 000,00 €	68 497,00 €	60 000,00 €			34 406,29 €	Auc - Aucun régime d'aide
5	5.1	5	BFC011032	Restauration des façades extérieures de l'Eglise Notre Dame de l'Assomption à Quenne	Mairie de Quenne	209 951,30 €	74 909,00 €	35,68 %	71 868,00 €		40 000,00 €			23 174,30 €	Auc - Aucun régime d'aide
		Sous-total	**2**			**542 209,99 €**	**130 264,40 €**		**185 868,00 €**	**68 497,00 €**	**100 000,00 €**	**- €**	**- €**	**57 580,59 €**	
Nombre de projets présentés :		**4**			**TOTAL**	**5 510 756,48 €**	**1 499 064,40 €**		**312 468,00 €**	**868 497,00 €**	**274 883,00 €**	**1 096 480,00 €**	**- €**	**1 459 364,08 €**	

FICHE PROJET 2021-2027

Cofinancé par l'Union européenne

Projet	BFC000672 - Voie cyclable: création d'une passerelle de franchissement de la Lizaine
Porteur de projet	24700072200071 - COMMUNAUTE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT
Programme	Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027
Priorité	Accompagner le développement territorial vers un développement durable
Type d'action	PR5-RSO5.1-TA2 - Mobilités durables urbaines
Eligibilité temporelle	du 12/05/2021 au 20/02/2024
Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération	du 12/05/2021 au 20/02/2023
Coût total éligible	412 233,25 € HT
Montant de l'aide UE	168 800,00 €
Localisation du projet	70285 - Héricourt
Date comité de programmation	27/02/2026
Date décision Président	27/02/2026

Résumé du projet

Il s'agit de créer une passerelle de franchissement cyclo-piétonne sur la Lizaine. Celle-ci permettra de créer une continuité de tracé tout en sécurisant l'accès à la gare d'Héricourt. Ce projet s'intègre dans un projet à plus long terme, à savoir la connexion à l'agglomération de Montbéliard. Il s'insère également dans un schéma de développement des voies cyclables à l'échelle du territoire.

Avis du service instructeur : Favorable

Motivation de l'instructeur : Le projet répond aux attendus de la fiche action mobilité durables urbaines, qui vise spécifiquement " l''aménagement ou construction de passerelles favorisant les modes doux permettant de traiter des points noirs ou de résoudre des problématiques de franchissement (route, lignes ferroviaires, cours d'eau) ". Le projet s'inscrit en cohérence avec le SRADDET et a reçu un avis favorable de la direction des mobilités et des infrastructures. Le porteur est un EPCI éligible au programme. Le projet est situé sur le territoire du pôle métropolitain Nord Franche-Comté, organisme intermédiaire du volet urbain du programme FEDER-FSE+, et a reçu un avis favorable lors du comité de sélection organisé par le pôle le 8 novembre 2023.

L'analyse de la régularité de la commande publique a été effectuée par le prestataire Capp-europe. Cette dernière a conclu à l'absence de toute irrégularité.
S'agissant d'une passerelle accessible librement, l'opération n'est pas concernée par la règlementation des aides d'Etat.

Les dépenses retenues éligibles pour l'exécution de ce projet au titre du FEDER sont les dépenses de travaux dont : Lot 1- Génie civil et fondations; Lot 2- passerelle cyclo piétonne; Lot 3- Voirie Réseau Divers (VRD).
L'opération étant terminée, les dépenses ont été actualisées sur la base des DGD, avec un coût total éligible programmé de 412 233,25 € HT.
L'opération est cofinancée par l'Etat (DETR) pour un montant de 126 600€ .

Une subvention FEDER de 168 800 € est proposée, représentant un taux de 40,95% de l'assiette éligible de 412 233,25 € HT.

PLAN DE FINANCEMENT

Avance à verser pour le fonds européen : NON

Ressources

Financeur	Partenaire	Imputation	Régime d'aide	Taux (%)	Montant (en €)
UNION EUROPEENNE	Fonds européen de développement régional		Auc - Aucun régime d'aide	40,95	168 800,00
ETAT	Logement, égalité des territoires et ruralité		Auc - Aucun régime d'aide	30,71	126 600,00
Sous-total cofinanceur				71,66	295 400,00
Bénéficiaire				28,34	116 833,25
Coût total éligible					**412 233,25**

Dépenses

Catégorie	Poste et sous poste de dépenses éligibles	Montant prévisionnel (en € HT)
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	TRAVAUX PASSERELLE LOT 1	86 508,26
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	TRAVAUX PASSERELLE LOT 3 - VRD	88 382,99
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	TRAVAUX PASSERELLE LOT 2 - Ouvrage / passerelle cyclo piétonne	237 342,00
Coût total du projet		**412 233,25**

INDICATEURS

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
FED_RCO74 - Population couverte par des projets dans le cadre de stratégies de développement territorial intégré	REALI	Personnes	
FED_RCO75 - Stratégies intégrées de développement territorial soutenues	REALI	Contributions aux stratégies	
ISR04 - Population ayant accès à des services de transports durables améliorés	RESUL	Nombre d'habitant	20925.00

FICHE PROJET 2021-2027

Cofinancé par l'Union européenne

Projet	BFC009302 - Création d'un parc urbain rive gauche du Doubs
Porteur de projet	21390198600017 - Commune de Dole
Programme	Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027
Priorité	Accompagner le développement territorial vers un développement durable
Type d'action	PR5-RSO5.1-TA4 - Renouvellement urbain
Eligibilité temporelle	du 01/01/2021 au 31/12/2028
Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération	du 24/02/2025 au 31/12/2026
Coût total éligible	4 556 313,24 € HT
Montant de l'aide UE	1 200 000,00 €
Localisation du projet	39198 - Dole
Date comité de programmation	27/02/2026
Date décision Président	27/02/2026

Résumé du projet

Le projet de création d'un parc urbain à Dole vise à transformer une friche portuaire de 6,5 hectares en un espace naturel et récréatif en bordure du Doubs. Il repose sur trois zones principales : une zone active avec des équipements sportifs, une zone renaturée avec des prairies et une annexe hydraulique pour favoriser la biodiversité, et une zone dédiée aux activités fluviales. Le projet met l'accent sur la préservation de l'environnement avec la restauration des berges, la plantation d'arbres et la création d'un îlot de fraîcheur pour limiter l'impact des canicules. La circulation sera repensée avec la désimperméabilisation d'une partie de la voirie et l'aménagement de pistes cyclables et de cheminements piétons. L'espace sera conçu pour être accessible à tous, avec des aires de détente, des espaces pédagogiques et des points de vue sur le Doubs. Ce parc offrira aux habitants et aux visiteurs un cadre agréable pour les loisirs et la promenade, tout en valorisant le paysage et le cadre de vie du quartier.

Avis du service instructeur : Favorable

Motivation de l'instructeur : L'opération relative à la création d'un parc urbain en rive gauche du Doubs à Dole s'inscrit dans la priorité 5 « Accompagner le développement territorial vers un développement durable » du PO FEDER-FSE+ Bourgogne-Franche-Comté 2021-2027 et au sein de l'objectif spécifique 5.1 « Encourager le développement social, économique et environnemental intégré et inclusif ainsi que la culture, le patrimoine naturel, le tourisme durable et la sécurité dans les zones urbaines (FEDER) ». La nature de l'opération est conforme à la fiche action "Renouvellement urbain", ce qui la rend éligible pour une subvention. En termes d'éligibilité géographique, l'opération se situe sur le

territoire de la Bourgogne Franche-Comté. L'opération sera déployée entre le 01/01/2021 et le 31/12/2028, respectant ainsi les critères d'éligibilité temporelle. Le Pôle métropolitain Centre Franche-Comté, organisme intermédiaire, a émis un avis favorable lors du comité de sélection du 14/02/2025, indiquant que l'opération est cohérente avec la stratégie du territoire. Au vu des pièces produites et de la demande formulée par la commune de Dole, collectivité territoriale éligible, une subvention FEDER de 1 200 000 € est proposée pour ce projet, représentant 26,34 % (conforme au plafond de 60 %) de l'assiette éligible subventionnable de 4 556 313,24 € HT.

PLAN DE FINANCEMENT

Avance à verser pour le fonds européen : NON

Ressources

Financeur	Partenaire	Imputation	Régime d'aide	Taux (%)	Montant (en €)
UNION EUROPEENNE	Fonds européen de développement régional			26,34	1 200 000,00
DEPARTEMENT	Jura		Auc - Aucun régime d'aide	3,84	174 883,00
REGION	Bourgogne-Franche-Comté, chef-lieu Dijon		Auc - Aucun régime d'aide	17,56	800 000,00
Autre partenaire récurrent	Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse		Auc - Aucun régime d'aide	7,81	355 975,00
Autre partenaire récurrent	Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse			6,58	299 919,00
Autre partenaire récurrent	Etat - Fonds vert		Auc - Aucun régime d'aide	9,67	440 586,00
Sous-total cofinanceur				71,80	3 271 363,00
Bénéficiaire				28,20	1 284 950,24
Coût total éligible					**4 556 313,24**

Dépenses

Catégorie	Poste et sous poste de dépenses éligibles	Montant prévisionnel (en € HT)
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Aire de jeux	299 996,30
140- Dépenses de prestations externes	Maîtrise d'oeuvre	569 960,00
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Travaux	3 686 356,94
Coût total du projet		**4 556 313,24**

INDICATEURS

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
FED_RCO74 - Population couverte par des projets dans le cadre de stratégies de développement territorial intégré	REALI	Personnes	0.00

FED_RCO75 - Stratégies intégrées de développement territorial soutenues	REALI	Contributions aux stratégies	0.00

FICHE PROJET 2021-2027

Cofinancé par l'Union européenne

Projet	BFC010092 - Restauration de l'église Saint Georges
Porteur de projet	21890154400013 - COMMUNE D ESCAMPS
Programme	Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027
Priorité	Accompagner le développement territorial vers un développement durable
Type d'action	PR5-RSO5.1-TA5 - Tourisme durable et patrimoine en mileu urbain
Eligibilité temporelle	du 01/04/2025 au 31/03/2027
Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération	du 01/04/2025 au 31/03/2026
Coût total éligible	332 258,69 € HT
Montant de l'aide UE	55 355,40 €
Localisation du projet	89154 - Escamps
Date comité de programmation	27/02/2026
Date décision Président	27/02/2026

Résumé du projet

Le projet consiste en la restauration de l'église Saint Georges de la commune d'Escamps, datant du XIIIème siècle. L'ensemble est dans un état de vétusté nécessitant des travaux, dont une première phase a été réalisée en 2000. Cette deuxième phase, effectuée sous le contrôle de la DRAC, vise à restituer le volume de la toiture de la chapelle nord, à consolider les maçonnerie et à pérenniser les façades.

Avis du service instructeur : Favorable

Motivation de l'instructeur : L'opération permet d'améliorer les capacités d'accueil d'un site bénéficiant d'une protection au titre des monuments historiques et de permettre sa préservation. Le projet remplit les conditions de la fiche action "tourisme durable" et peut donc être soutenu au titre du FEDER territorial.

PLAN DE FINANCEMENT

Avance à verser pour le fonds européen : NON

Ressources

Financeur	Partenaire	Imputation	Régime d'aide	Taux (%)	Montant (en €)
UNION EUROPEENNE	Fonds européen de développement régional		Auc - Aucun régime d'aide	16,66	55 355,40
ETAT	Culture et communication		Auc - Aucun régime d'aide	34,31	114 000,00
DEPARTEMENT	Yonne		Auc - Aucun régime d'aide	18,06	60 000,00
REGION	Bourgogne-Franche-Comté, chef-lieu Dijon		Auc - Aucun régime d'aide	20,62	68 497,00
Sous-total cofinanceur				89,64	297 852,40
Bénéficiaire				10,36	34 406,29
Coût total éligible					**332 258,69**

Dépenses

Catégorie	Poste et sous poste de dépenses éligibles	Montant prévisionnel (en € HT)
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	2024-Eglise	332 258,69
Coût total du projet		**332 258,69**

INDICATEURS

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
FED_RCO74 - Population couverte par des projets dans le cadre de stratégies de développement territorial intégré	REALI	Personnes	0.00
FED_RCO75 - Stratégies intégrées de développement territorial soutenues	REALI	Contributions aux stratégies	0.00
FED_RCO77 - Nombre de sites touristiques et culturels soutenus	REALI	Sites touristiques et culturels	1.00
FED_RCR77 - Nombre de visiteurs de sites culturels et touristiques bénéficiant d'un soutien	RESUL	Visiteurs / an	2500.00

FICHE PROJET 2021-2027

Cofinancé par l'Union européenne

Projet	BFC011032 - Restauration des façades extérieures de l'Eglise Notre Dame de l'Assomption à Quenne
Porteur de projet	21890319300017 - mairie de Quenne
Programme	Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027
Priorité	Accompagner le développement territorial vers un développement durable
Type d'action	PR5-RSO5.1-TA5 - Tourisme durable et patrimoine en mileu urbain
Eligibilité temporelle	du 13/03/2025 au 13/11/2026
Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération	du 13/03/2025 au 13/11/2025
Coût total éligible	209 951,30 € HT
Montant de l'aide UE	74 909,00 €
Localisation du projet	89319 - Quenne
Date comité de programmation	27/02/2026
Date décision Président	27/02/2026

Résumé du projet

L'église de Quenne connaît des problèmes d'humidité qui causent des problèmes au niveau de sa structure et dégradent fortement ses murs.
Les travaux ont pour objectif de restaurer les façades extérieures et les couvertures de l'église, d'assurer une meilleure aération des maçonneries, et de rénover l'aspect extérieur du bâtiment.
Ils permettront une utilisation sans risque de l'édifice et de préserver ce site classé aux monuments historiques.

Avis du service instructeur : Favorable

Motivation de l'instructeur : L'instruction de la demande d'aide a permis de déterminer son éligibilité.
L'opération est éligible à la fiche action tourisme et culture.
En conséquence, l'avis de l'instructeur est favorable.

PLAN DE FINANCEMENT

Avance à verser pour le fonds européen : NON

Ressources

Financeur	Partenaire	Imputation	Régime d'aide	Taux (%)	Montant (en €)
UNION EUROPEENNE	Fonds européen de développement régional		Auc - Aucun régime d'aide	35,68	74 909,00
ETAT	Culture et communication		Auc - Aucun régime d'aide	34,23	71 868,00
DEPARTEMENT	Yonne		Auc - Aucun régime d'aide	19,05	40 000,00
Sous-total cofinanceur				88,96	186 777,00
Bénéficiaire				11,04	23 174,30
Coût total éligible					**209 951,30**

Dépenses

Catégorie	Poste et sous poste de dépenses éligibles	Montant prévisionnel (en € HT)
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	ETS de maçonnerie	209 951,30
Coût total du projet		**209 951,30**

INDICATEURS

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
FED_RCO74 - Population couverte par des projets dans le cadre de stratégies de développement territorial intégré	REALI	Personnes	0.00
FED_RCO75 - Stratégies intégrées de développement territorial soutenues	REALI	Contributions aux stratégies	0.00
FED_RCO77 - Nombre de sites touristiques et culturels soutenus	REALI	Sites touristiques et culturels	1.00
FED_RCR77 - Nombre de visiteurs de sites culturels et touristiques bénéficiant d'un soutien	RESUL	Visiteurs / an	300.00

Consultation écrite du 20 au 27 février 2026

Programme Bourgogne-Franche-Comté et Massif du Jura
FEDER-FSE+ 2021-2027

Priorité 6 : "Promouvoir un développement touristique durable dans le Massif du Jura"

Programmation initiale : avis favorable

Priorité	Objectif spécifique	Type d'action	N° du projet	Libellé du projet	Bénéficiaire	Coût total	FEDER	Taux FEDER	Etat	Région	Département	Autres publics	Privé	Autofinancement	Régime d'aide
6	5.2	2	BFC004296	Réalisation d'une voie verte entre Cressin-Rochefort et Culoz	CC BUGEY SUD	1 751 828,51 €	177 182,81 €	10,11 %	300 000,00 €		192 000,00 €	400 000,00 €	415 350,00 €	267 295,70 €	Auc - Aucun régime d'aide
		Sous-total	**1**			**1 751 828,51 €**	**177 182,81 €**		**300 000,00 €**	**- €**	**192 000,00 €**	**400 000,00 €**	**415 350,00 €**	**267 295,70 €**	
Nombre de projets présentés :		**1**			**TOTAL**	**1 751 828,51 €**	**177 182,81 €**		**300 000,00 €**	**- €**	**192 000,00 €**	**400 000,00 €**	**415 350,00 €**	**267 295,70 €**	

FICHE PROJET 2021-2027

Cofinancé par l'Union européenne

Projet	BFC004296 - Réalisation d'une voie verte entre Cressin-Rochefort et Culoz
Porteur de projet	20004035000015 - CC BUGEY SUD
Programme	Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027
Priorité	Promouvoir un développement touristique durable dans le Massif du Jura
Type d'action	PR6-RSO5.2-TA2 - Accompagner le territoire vers un développement toutes saisons
Eligibilité temporelle	du 20/01/2023 au 01/11/2027
Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération	du 20/01/2023 au 01/11/2026
Coût total éligible	1 751 828,51 € HT
Montant de l'aide UE	177 182,81 €
Localisation du projet	01138 - Culoz
Localisation du projet	01133 - Cressin-Rochefort
Localisation du projet	01208 - Lavours
Date comité de programmation	27/02/2026
Date décision Président	27/02/2026

Résumé du projet

Le projet consiste en l'aménagement d'une voie cyclable et piétonnière, sécurisée, de 8,5 km entre entre Cressin-Rochefort et Culoz, en empruntant la voie CNR (Compagnie Nationale du Rhône) en rive droite du canal de dérivation du Rhône dont le revêtement actuel ne permet pas la pratique du vélo. Cet aménagement permettra de favoriser la pratique du vélo au quotidien sur le territoire (trajets domicile-travail, sorties scolaires, boucles loisirs...) et de sécuriser l'accès à la gare de Culoz mais aussi, au patrimoine naturel du territoire tel que Le Grand Colombier (sommet d'exception du Massif du Jura) et la Réserve Naturelle du Marais de Lavours. Cette nouvelle voie facilitera également l'accès à l'itinéraire de randonnée de la GTJ et à celle de la ViaRhôna.

Avis du service instructeur : Favorable

Motivation de l'instructeur : Un avis favorable est émis par le service instructeur pour les motifs suivants :
- le projet est situé dans le Massif du Jura et répond au objectifs du programme et de la fiche action pour la valorisation du patrimoine culturel et naturel de la priorité 6
- les dépenses présentées sont éligibles et en lien avec l'opération (marchés de maîtrise d'oeuvre et de travaux, études, élagages, travaux d'aménagements divers de la voirie)

- les ressources sont acquises ou prise en charge par le porteur dans le cas contraire (notification, conventions et attestation du porteur)
- les indicateurs sont cohérents avec le projet.

Ce projet bénéficie d'un avis favorable du Commissariat de Massif du Jura. Le département de l'Ain a fait des mobilités douces et en particulier du vélo un axe central de son développement touristique toute saison et s'appuie pour ce faire sur une stratégie de développement des usages cyclables à horizon 2030, un plan d'actions et une programmation pluriannuelle d'investissement sur 10 ans. Un schéma directeur de la communauté de communes permet de déployer le scénario adopté en 2021. L'activité touristique sur le territoire de Bugey Sud est particulièrement importante et l'usage du vélo en très forte augmentation, or en dehors de la ViaRhôna, peu d'aménagements cyclables maillent ce territoire. Outre le volet tourisme, le relief permet à plus 1/3 des habitants interrogés d'envisager l'usage du vélo dans leurs déplacements du quotidien.
L'ensemble de ces objectifs est en cohérence avec les orientations d'aménagement durable du Massif du Jura, du Plan d'adaptation aux changements climatiques du Massif du Jura, des recommandations du STRADET, de plan vélo du département de l'AIN et du SCOT du Territoire.
Le projet est exemplaire par sa naturalité et cette volonté de préserver le site (confère les travaux réalisés ou évités afin de préserver la biodiversité).

Par conséquent, il est proposé une aide FEDER de 177 182,81 € représentant 10,11 % du coût total du projet.

Avance à verser pour le fonds européen : NON

Ressources

Financeur	Partenaire	Imputation	Régime d'aide	Taux (%)	Montant (en €)
UNION EUROPEENNE	Fonds européen de développement régional		Auc - Aucun régime d'aide	10,11	177 182,81
ETAT	Écologie, développement durable et énergie			17,12	300 000,00
DEPARTEMENT	Ain		Auc - Aucun régime d'aide	10,96	192 000,00
AUTRES PUBLICS	- Autre (à renseigner dans "Précisions")			22,83	400 000,00
PRIVE			Auc - Aucun régime d'aide	23,71	415 350,00
Sous-total cofinanceur				84,74	1 484 532,81
Bénéficiaire				15,26	267 295,70
Coût total éligible					**1 751 828,51**

Dépenses

Catégorie	Poste et sous poste de dépenses éligibles	Montant prévisionnel (en € HT)
140- Dépenses de prestations externes	Maitrise d'oeuvre	91 238,55
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Travaux relatifs à la réalisation d'une voie verte entre Cressin-Rochefort et Culoz (dont VRD)	1 589 734,78
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Gites à chauves-souris et nichoirs	599,42
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Jalonnement (signalisation)	3 945,00
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Eco-compteur	6 055,00
140- Dépenses de prestations externes	CSPS-Coordonnateur de sécurité et de protection de la santé	7 200,00
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Travaux paysagistes	19 162,26
140- Dépenses de prestations externes	Investigations complémentaires	33 893,50
Coût total du projet		**1 751 828,51**

INDICATEURS

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
FED_RCO74 - Population couverte par des projets dans le cadre de stratégies de développement territorial intégré	REALI	Personnes	0.00
FED_RCO77 - Nombre de sites touristiques et culturels soutenus	REALI	Sites touristiques et culturels	1.00
FED_RCR77 - Nombre de visiteurs de sites culturels et touristiques bénéficiant d'un soutien	RESUL	Visiteurs / an	0.00

Consultation écrite du 20 au 27 février 2026

Programme Bourgogne-Franche-Comté et Massif du Jura
FEDER-FSE+ 2021-2027

Programmation initiale : avis défavorable

Priorité	Objectif spécifique	Type d'action	N° du projet	Libellé du projet	Bénéficiaire	Coût total	UE	Taux UE	Commentaires
1	1.3	1	BFC003089	Développement du site Saint-Amour (BSA INOX - volet bâtiment)	BOUQUEROD SAINT AMOUR	2 537 730,00 €	605 000,00 €	23,84 %	Plusieurs relances infructueuses : AG considére que le porteur renonce à l'aide FEDER
1	1.3	1	BFC003823	Investissemment matériel	ARDENNES-90	520 000,00 €	79 530,84 €	15,29 %	Défaut de complétude : pièces transmises ne permettant pas de vérifier la conformité des pièces
5	5.2	1	BFC008120	Création d'une boulangerie et place du marché avec aménagements et WC public	Commune de Citers	538 727,00 €	- €	0,00 %	Projet inéligible par nature au regard des critères du programme
5	5.2	3	BFC013072	Rénovation	Renard Elise	1 910 000,00 €	- €	0,00 %	Projet inéligible par nature au regard des critères du programme
5	5.2	4	BFC006083	Réaménagement de la Place des Cordeliers	COMMUNE DE LOUHANS	338 097,60 €	- €	0,00 %	Dossier inéligibile à la fiche action "renouvellement urbain en milieu rural"
5	5.2	4	BFC007258	Démolition du bâtiment annexe du foyer logement	CCAS de louhans	460 917,16 €	- €	0,00 %	Risque de double financemet et n'atteint pas le seuil des 50 000 € de FEDER exigé
5	5.2	4	BFC008060	Restauration et aménagement d'un bâtiment communal	Commune de Culles les Roches	159 605,00 €	- €	0,00 %	Dossier inéligibile à la fiche action "renouvellement urbain en milieu rural"
6	5.2	1	BFC002536	Réhabilitation d'une ancienne colonie de vacances	SCI CAT-BAL	2 969 000,00 €	1 100 000,00 €	37,05 %	Demande incomplète, absence de pièces comptables et devis, changement entreprise
Nombre de projets présentés :		**8**			**TOTAL**	**9 434 076,76 €**	**1 784 530,84 €**		

FICHE PROJET 2021-2027

Cofinancé par l'Union européenne

Projet	BFC003089 - Développement du site Saint-Amour (BSA INOX - volet bâtiment)
Porteur de projet	40818744100014 - BOUQUEROD SAINT AMOUR
Programme	Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027
Priorité	Développer une économie régionale innovante et compétitive
Type d'action	PR1-RSO1.3-TA1 - Soutenir les investissements stratégiques des PME
Eligibilité temporelle	du au
Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération	du 31/12/2023 au 31/12/2024
Coût total éligible	2 537 730,00 € HT
Montant de l'aide UE	605 000,00 €
Localisation du projet	39475 - Saint-Amour
Date comité de programmation	27/02/2026
Date décision Président	27/02/2026

Résumé du projet

Abandon du porteur de projet.

Avis du service instructeur : Défavorable
Motivation de l'instructeur : Une première demande de pièces a été adressée par courriel au porteur le 14/02/2025. En l'absence de réponse, une relance lui a été envoyée le 08/04/2025.

Afin de clarifier plusieurs points et répondre aux nombreuses interrogations du porteur, une visite préventive sur site a été organisée le 06/06/2025. À l'issue de cette rencontre, il avait été convenu que l'instruction du dossier devrait être finalisée avant la fin de l'année 2025, et il avait été rappelé au porteur la nécessité de transmettre les documents demandés et nécessaires à l'instruction. Sans retour de sa part, une nouvelle relance lui a été adressée le 02/10/2025, puis une ultime relance le 29/10/2025, assortie d'un délai de 30 jours, précisant qu'à défaut de réponse le dossier serait présenté pour rejet.

À la suite de ce dernier rappel, le porteur a finalement pris contact avec le service instructeur en novembre 2025, indiquant ses incertitudes quant à sa capacité à mener son projet immobilier, notamment en raison de contraintes financières pesant sur son entreprise. Il avait alors été convenu qu'il reviendrait vers l'autorité de gestion courant décembre 2025. Malgré cet échange téléphonique, aucun retour ni aucune pièce n'a été transmis.

En conséquence, le 15/01/2026, le porteur a été informé par courriel que son dossier serait présenté pour rejet lors d'un prochain CRP. Ce courriel était assorti d'une phase contradictoire de 15 jours. Aucune réponse n'a été reçue dans ce délai.

L'autorité de gestion considère donc que le porteur renonce à son projet ainsi qu'à la subvention FEDER.

PLAN DE FINANCEMENT

Avance à verser pour le fonds européen : NON

Ressources

Financeur	Partenaire	Imputation	Régime d'aide	Taux (%)	Montant (en €)
UNION EUROPEENNE	Fonds européen de développement régional			23,84	605 000,00
DEPARTEMENT	Jura			1,18	30 000,00
PRIVE				65,02	1 650 000,00
Sous-total cofinanceur				90,04	2 285 000,00
Bénéficiaire				9,96	252 730,00
Coût total éligible					**2 537 730,00**

Dépenses

Catégorie	Poste et sous poste de dépenses éligibles	Montant prévisionnel (en € HT)
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Autre travaux pour extension	555 000,00
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Rénovation de l'existant	835 350,00
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Extension	1 147 380,00
Coût total du projet		**2 537 730,00**

INDICATEURS

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
FED_RCO01 - Entreprises bénéficiant d'un soutien (dont: micro, petites, moyennes, grandes)	REALI	Entreprises	1.00
FED_RCO02 - Entreprises soutenues au moyen de subventions	REALI	Entreprises	1.00
FED_RCR01 - Emplois créés dans des entités bénéficiant d'un soutien	RESUL	ETP Annuels	3.00
FED_RCR02 - Investissements privés complétant un soutien public (dont: subventions, instruments financiers)	RESUL	Euros	0.00
FED_RCR19 - Entreprises à chiffre d'affaires plus élevé	RESUL	Entreprises	1.00

FICHE PROJET 2021-2027

Cofinancé par l'Union européenne

Projet	BFC003823 - Investissemment matériel
Porteur de projet	91039923700015 - ARDENNES-90
Programme	Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027
Priorité	Développer une économie régionale innovante et compétitive
Type d'action	PR1-RSO1.3-TA1 - Soutenir les investissements stratégiques des PME
Eligibilité temporelle	NEANT
Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération	NEANT
Coût total éligible	NEANT
Montant de l'aide UE	NEANT
Localisation du projet	90072 - Morvillars
Date comité de programmation	27/02/2026
Date décision Président	27/02/2026

Résumé du projet

La société ARDENNES-90 investis dans un parc machines afin de continuer son développement le plus sereinement possible

Avis du service instructeur : Défavorable

Motivation de l'instructeur :

Avis défavorable :

Défaut de complétude : Les pièces transmises, après plusieurs relances détaillées, ne permettent pas de vérifier la conformité des dépenses présentées empêchant la réalisation de la phase d'instruction.

FICHE PROJET 2021-2027

Cofinancé par l'Union européenne

Projet	BFC008120 - Création d'une boulangerie et place du marché avec aménagements et WC public
Porteur de projet	21700155100019 - Commune de Citers
Programme	Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027
Priorité	Accompagner le développement territorial vers un développement durable
Type d'action	PR5-RSO5.2-TA1 - Villages intelligents
Eligibilité temporelle	du 24/08/2023 au 31/12/2026
Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération	du 24/08/2023 au 31/12/2026
Coût total éligible	538 727,00 € HT
Montant de l'aide UE	161 618,10 €
Localisation du projet	70155 - Citers

Date comité de programmation : 27/02/2026

Date décision Président : 27/02/2026

Résumé du projet

La commune de Citers a acquis en 2020 une maison et un terrain situés au centre du village. Ce bâtiment, anciennement à usage d'habitation, est aujourd'hui vacant depuis deux ans et présente un état de vétusté ainsi qu'une inadaptation fonctionnelle (surface insuffisante, accès contraint par escalier), le rendant impropre à une reconversion pérenne. Il avait initialement vocation à être démoli dans le cadre d'un projet de pôle multiservices, projet désormais abandonné.

La municipalité prévoit à présent la démolition de ce bâtiment afin d'y édifier une nouvelle boulangerie conforme aux normes en vigueur, plus spacieuse et adaptée à la forte croissance de l'activité de l'artisan, primé en 2024. La boulangerie actuelle, devenue inadaptée à son niveau de fréquentation, sera réaffectée à l'accueil du bureau de tabac, dont l'activité est soutenue.

Le terrain attenant, déjà utilisé depuis 2020 pour l'organisation d'un marché hebdomadaire pérenne, sera maintenu et valorisé. Le projet intègre également l'aménagement de WC publics. Il a pour objectif de renforcer l'attractivité du centre-bourg et de soutenir les commerces de proximité.

Avis du service instructeur : Défavorable

Motivation de l'instructeur : Le projet relatif à la création d'une boulangerie, d'une place du marché avec aménagements et WC publics à Citers ne peut être retenu pour un financement au titre du FEDER rural. Déposé au titre de la fiche-action " villages intelligents ", il ne répond pas aux objectifs de ce dispositif, lequel est centré sur le développement de services numériques.

Par ailleurs, même s'il avait été présenté au titre de la fiche-action " renouvellement urbain en milieu rural ", le projet

n’aurait pas davantage été considéré comme éligible, ce programme visant prioritairement la requalification de sites vacants et dégradés.

En effet, le bâtiment existant est destiné à être démoli alors qu’il ne présente pas, au sens du service instructeur, un état de dégradation avancé et pourrait, moyennant des travaux de rénovation, être valorisé pour des usages autres que commerciaux. En outre, la construction projetée serait dédiée à un boulanger déjà en activité dans le village, dont l’entreprise connaît une croissance, ce qui ne correspond pas aux objectifs du dispositif.

En conséquence, ce projet est inéligible par nature au regard des critères du programme, pour les motifs exposés ci-dessus.

PLAN DE FINANCEMENT

Avance à verser pour le fonds européen : NON

Ressources

Financeur	Partenaire	Imputation	Régime d'aide	Taux (%)	Montant (en €)
UNION EUROPEENNE	Fonds européen de développement régional			30,00	161 618,10
ETAT	Décentralisation et fonction publique			9,28	50 000,00
ETAT	Finances et comptes publics			36,21	195 090,08
REGION	Bourgogne-Franche-Comté, chef-lieu Dijon			4,88	26 270,00
Sous-total cofinanceur				80,37	432 978,18
Bénéficiaire				19,63	105 748,82
Coût total éligible					**538 727,00**

Dépenses

Catégorie	Poste et sous poste de dépenses éligibles	Montant prévisionnel (en € HT)
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	TRAVAUX CONSTRUCTION D INE BOULANGERIE ,PLACE DU MARCHE ET WC PUBLIC	538 727,00
Coût total du projet		**538 727,00**

INDICATEURS

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
FED_RCO74 - Population couverte par des projets dans le cadre de stratégies de développement territorial intégré	REALI	Personnes	2200.00
FED_RCO75 - Stratégies intégrées de développement territorial soutenues	REALI	Contributions aux stratégies	1.00

FICHE PROJET 2021-2027

Cofinancé par l'Union européenne

Projet	BFC013072 - Rénovation
Porteur de projet	- Elise Renard
Programme	Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027
Priorité	Accompagner le développement territorial vers un développement durable
Type d'action	PR5-RSO5.2-TA3 - Tourisme durable
Eligibilité temporelle	du 01/01/2026 au 31/12/2028
Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération	du 01/01/2026 au 31/12/2028
Coût total éligible	1 910 000,00 € TTC
Montant de l'aide UE	1 000 000,00 €
Localisation du projet	70190 - Cubry-lès-Faverney

Date comité de programmation : 27/02/2026

Date décision Président : 27/02/2026

Résumé du projet

La réhabilitation du Château de Boult, bâtiment inscrit à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques, site sans entretien depuis près de 30 ans, a vocation à être intégré au circuit des lieux touristiques de la vallée de l'Ognon. Le projet prévoit l'ouverture au public du hall et du rez-de-chaussée du château, tandis que les étages conserveront un usage privatif. Cette opération s'inscrit dans un programme global comprenant la transformation de la ferme et des écuries en hébergements touristiques, la mise en valeur de la grotte de fraîcheur et du parc de 6 hectares, ainsi que l'organisation d'événements.

Avis du service instructeur : Défavorable

Motivation de l'instructeur : Le projet relatif à la réhabilitation du Château de Boult ne peut être retenu pour un financement au titre du FEDER rural.
Le dossier a été déposé en indiquant comme catégorie juridique une SCI (société civile immobilière), tout en identifiant le porteur de projet comme une personne physique (Elise RENARD) et non comme une personne morale. Cependant, le bénéficiaire de l'aide doit être clairement et correctement identifié dès le dépôt du dossier. En l'espèce, le bénéficiaire déclaré, une personne physique, n'est pas éligible conformément à la fiche-action « tourisme durable, patrimoine et culture » du programme opérationnel FEDER-FSE+ Bourgogne-Franche-Comté 2021-2027.
Un changement du porteur de projet après le dépôt, consistant à substituer une personne morale à une personne physique, constituerait une modification substantielle du dossier, assimilable à un nouveau dépôt. Cette situation ne peut donc faire l'objet d'aucune régularisation, d'autant plus que la mesure concernée est close depuis le 24 octobre 2025.
A titre complémentaire, le dossier présentait plusieurs insuffisances formelles et juridiques qui, indépendamment du

motif principal, n’auraient pas permis sa sélection en l’état : pièces obligatoires manquantes, lettre d’engagement non signée, description du projet très succincte, plan de financement non conforme (notamment en l’absence de cofinancement de la DRAC sur les dépenses éligibles au FEDER, pourtant formellement requis en cas de portage par une SCI), absence d’acquisition du bien à la date d’instruction et incertitudes sur les délais de réalisation du projet au regard des contraintes calendaires du FEDER.
En conséquence, ce projet est inéligible par nature au regard des critères du programme, pour les motifs exposés ci-dessus.

PLAN DE FINANCEMENT

Avance à verser pour le fonds européen : NON

Ressources

Financeur	Partenaire	Imputation	Régime d'aide	Taux (%)	Montant (en €)
UNION EUROPEENNE	Fonds européen de développement régional			52,36	1 000 000,00
Sous-total cofinanceur				52,36	1 000 000,00
Bénéficiaire				47,64	910 000,00
Coût total éligible					**1 910 000,00**

Dépenses

Catégorie	Poste et sous poste de dépenses éligibles	Montant prévisionnel (en € TTC)
240- Autres dépenses (à spécifier)	acquisition du bien	710 000,00
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	travux de gros oeuvre	1 200 000,00
Coût total du projet		**1 910 000,00**

INDICATEURS

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
FED_RCO74 - Population couverte par des projets dans le cadre de stratégies de développement territorial intégré	REALI	Personnes	35000.00
FED_RCO75 - Stratégies intégrées de développement territorial soutenues	REALI	Contributions aux stratégies	2.00
FED_RCO77 - Nombre de sites touristiques et culturels soutenus	REALI	Sites touristiques et culturels	5.00
FED_RCR77 - Nombre de visiteurs de sites culturels et touristiques bénéficiant d'un soutien	RESUL	Visiteurs / an	11500.00

FICHE PROJET 2021-2027

Cofinancé par l'Union européenne

Projet	BFC006083 - Réaménagement de la Place des Cordeliers
Porteur de projet	21710263100017 - COMMUNE DE LOUHANS
Programme	Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027
Priorité	Accompagner le développement territorial vers un développement durable
Type d'action	PR5-RSO5.2-TA4 - Projets de renouvellement urbain en milieu rural
Eligibilité temporelle	du au
Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération	du 18/01/2024 au 15/06/2025
Coût total éligible	338 097,60 € HT
Montant de l'aide UE	156 370,00 €
Localisation du projet	71263 - Louhans

Date comité de programmation : 27/02/26

Date décision Président : 27/02/26

Résumé du projet

L'opération consistait à réaménager la Place des Cordeliers située à Louhans-Chateaurenaud, tout en mettant en valeur le patrimoine naturel, en préservant l'environnement et en favorisant les mobilités douces. A travers ce projet, la ville de Louhans-Chateaurenaud a mené une réflexion pour réussir à mixer les usages, à faire d'une place un lieu de vie, de stationnement et de valorisation du patrimoine et de la biodiversité.

Avis du service instructeur : Défavorable

Motivation de l'instructeur : Dossier inéligible à la Fiche Action "Renouvellement urbain en milieu rural", le site réaménagé n'ayant pas perdu son usage initial.
Le projet consistait à réaménager la Place des Cordeliers située à Louhans-Chateaurenaud, en conservant son usage tout en repensant la circulation, les zones de stationnements, les cheminements piétonniers et mobilités douces. Or, le programme FEDER-FSE+ Bourgogne-Franche-Comte Massif du Jura 2021-2027, et sa déclination via la Fiche Action « Renouvellement urbain en milieu rural », visent le financement de projets de reconversion d'ensembles fonciers ou immobiliers qui ont perdu leur usage initial et qui sont en attente d'un nouvel usage (environnemental ou économique).
Il s'agit ainsi de soutenir :

- des réhabilitations d'espaces sans usage, délaissés, à l'abandon : démolition sans reconstruction mais avec usage environnemental ou récréatif ;
- la résorption des îlots d'habitats et commerces dégradés ou abandonnés ;
- ainsi que des requalifications de sites emblématiques délaissés ou à l'abandon (sans usage) auxquels on va redonner un usage.

Le réaménagement de la Place des Cordeliers n'entrant pas dans l'une de ces catégories, le projet n'est ainsi pas éligible à la Fiche Action « Renouvellement urbain en milieu rural ».

PLAN DE FINANCEMENT

Avance à verser pour le fonds européen : NON

Ressources

Financeur	Partenaire	Imputation	Régime d'aide	Taux (%)	Montant (en €)
UNION EUROPEENNE	Fonds européen de développement régional			46,25	156 370,00
ETAT	Intérieur			33,75	114 117,00
Sous-total cofinanceur				80,00	270 487,00
Bénéficiaire				20,00	67 610,60
Coût total éligible					**338 097,60**

Dépenses

Catégorie	Poste et sous poste de dépenses éligibles	Montant prévisionnel (en € HT)
030- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel sous forme de montant forfaitaire	achat mobilier urbain	60 000,00
030- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel sous forme de montant forfaitaire	Travaux d'aménagement	271 497,60
140- Dépenses de prestations externes	maitrise d ouvrage sur mobiler urbain	6 600,00
Coût total du projet		**338 097,60**

INDICATEURS

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
FED_RCO74 - Population couverte par des projets dans le cadre de stratégies de développement territorial intégré	REALI	Personnes	10000.00
FED_RCO75 - Stratégies intégrées de développement territorial soutenues	REALI	Contributions aux stratégies	1.00

FICHE PROJET 2021-2027

Cofinancé par l'Union européenne

Projet	BFC007258 - Démolition du bâtiment annexe du foyer logement
Porteur de projet	26710061800011 - CCAS de Louhans
Programme	Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027
Priorité	Accompagner le développement territorial vers un développement durable
Type d'action	PR5-RSO5.2-TA4 - Projets de renouvellement urbain en milieu rural
Eligibilité temporelle	du 19/06/2023 au 30/04/2026
Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération	du 19/06/2023 au 31/12/2024
Coût total éligible	00 € HT
Montant de l'aide UE	00 €
Localisation du projet	71263 - Louhans

Date comité de programmation : 27/02/2026

Date décision Président : 27/02/26

Résumé du projet

Dans le cadre de la démarche « Ville Amie des Aînés » initiée par la commune, le CCAS a entrepris un projet d'aménagement des extérieurs de la résidence autonomie « Les Cordeliers » dont il est gestionnaire. Initialement prévu pour améliorer le cadre de vie des résidents, ce projet a été élargi et repensé pour offrir un espace ouvert, accessible à tous et plus particulièrement adapté à tous les séniors de la ville. L'aménagement réalisé offre ainsi un parcours santé adapté aux plus âgés, un jardin thérapeutique ou encore du mobilier spécifique pour séniors. Cette opération participe au renforcement des liens intergénérationnels entre habitants ainsi qu'à la lutte contre l'isolement des personnes âgées. Les réalisations permettent au CCAS d'offrir aux habitants un lieu de vie inclusif pour les séniors et ouvert à tous.

Avis du service instructeur : **Défavorable**

Motivation de l'instructeur : Le dossier est déclaré inéligible en raison d'un risque de double financement européen et d'un plancher minimal de subvention non atteint.

L'opération consistait à réaliser un aménagement paysager en lieu et place d'une friche urbaine dans l'objectif d'améliorer le cadre de vie des résidents de la résidence autonomie "Les Cordeliers" et plus largement de favoriser l'inclusion des seniors dans l'espace urbain de Louhans-Châteaurenaud. Ce projet phasé en deux temps (démolition suivie d'un aménagement paysager), cadrait ainsi pleinement avec les objectifs de la fiche action "Renouvellement urbain en milieu rural" qui cherche notamment à favoriser l'émergence de projets de réhabilitation d'espaces vacants et dégradés. Toutefois, cette opération a bénéficié de plusieurs subventions, et en particulier d'un financement du Fonds Friche géré par le Ministère de la Transition Écologique via la DREAL, fonds alimenté par le plan France Relance. Un risque de double

financement européen est ainsi clairement identifié pour ce projet, l'article 3.3 de la convention avec la DREAL stipulant que les "postes de dépenses ne pourront en aucun cas faire l'objet de financement par des crédits européens". Le risque de double financement porte uniquement sur les dépenses de la première phase de l'opération (démolition). Mais l'exclusion des seules dépenses concernées ne permet pas, par ailleurs, de financer la seconde phase de l'opération dédiée à l'aménagement paysager. Au vu des subventions déjà versées par la CARSAT et le RFVAA (Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés), l'assiette de dépenses relatives à la seconde phase du projet ne permet pas d'atteindre le plancher minimal de subvention requis dans la fiche action "Renouvellement urbain en milieu rural", à savoir 50 000 €.

La demande portée par le CCAS de Louhans-Châteaurenaud est donc rejetée pour inéligibilité.

PLAN DE FINANCEMENT

Avance à verser pour le fonds européen : NON

Ressources

Financeur	Partenaire	Imputation	Régime d'aide	Taux (%)	Montant (en €)
UNION EUROPEENNE	Fonds européen de développement régional			29,23	134 726,00
ETAT	Écologie, développement durable et énergie			19,96	92 000,00
AUTRES PUBLICS				22,14	102 028,50
PRIVE				8,68	40 000,00
Sous-total cofinanceur				80,00	368 754,50
Bénéficiaire				20,00	92 162,66
Coût total éligible					**460 917,16**

Dépenses

Catégorie	Poste et sous poste de dépenses éligibles	Montant prévisionnel (en € HT)
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	travaux de démolition	275 398,16
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	SPS bornage diagnostic divers	7 017,50
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	MOE aménagements extérieurs	14 450,00
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Aménagement du terrain issu de la démolition du batiment annexe et sa dépendance résidence autonomie des cordelier	164 051,50
Coût total du projet		**460 917,16**

INDICATEURS

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
FED_RCO74 - Population couverte par des projets dans le cadre de stratégies de développement territorial intégré	REALI	Personnes	50.00
FED_RCO75 - Stratégies intégrées de développement territorial soutenues	REALI	Contributions aux stratégies	6675.00

FICHE PROJET 2021-2027

Cofinancé par l'Union européenne

Projet	BFC008060 - Restauration et aménagement d'un bâtiment communal
Porteur de projet	21710159100014 - Commune de Culles les Roches
Programme	Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027
Priorité	Accompagner le développement territorial vers un développement durable
Type d'action	PR5-RSO5.2-TA4 - Projets de renouvellement urbain en milieu rural
Eligibilité temporelle	du 06/03/2024 au 31/12/2026
Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération	du 06/03/2024 au 31/12/2024
Coût total éligible	159 605,00 € HT
Montant de l'aide UE	95 700,00 €
Localisation du projet	71159 - Culles-les-Roches
Date comité de programmation	27/02/2026
Date décision Président	27/02/2026

Résumé du projet

Réhabilitation d'un bâtiment communal inutilisé et inutilisable en l'état pour en faire un lieu d'accueil et d'activités communales

Avis du service instructeur : DEFAVORABLE

Motivation de l'instructeur : Le projet de Culles-les-Roches ne peut être retenu pour un financement au titre du FEDER rural car il ne correspond pas aux objectifs du dispositif. En effet, la fiche-action "Renouvellement urbain en milieu rural" fait référence à la notion de friche, espace vacant et dégradé, nécessitant des travaux importants.

En reprenant les intitulés précis, le programme FEDER-FSE+ Bourgogne / Franche-Comté Massif du Jura 2021-2027 (et sa déclination via la Fiche Action « Renouvellement urbain en milieu rural » V2) vise le financement de projets :

- de réhabilitations d'espaces vacants et dégradés, démolition sans reconstruction mais avec usage environnemental ou récréatif ;
- la résorption des îlots d'habitats et commerces, vacants et dégradés, destinés à un nouvel usage ;
- ainsi que des requalifications de sites vacants et dégradés, auxquels un usage nouveau ou renouvelé leur est donné.

Après analyse des photographies, des devis et du contrat MOE fournis, le bâtiment existant ne présente pas, au sens du service instructeur, un état de dégradation avancé et pourrait, moyennant des travaux de rénovation, être valorisé pour de nouveaux usages.

Après validation auprès de la Direction de l'Aménagement du Territoire, qui a remis également un avis défavorable, il est proposé sur ce dossier un rejet pour inéligibilité.

PLAN DE FINANCEMENT

Avance à verser pour le fonds européen : NON

Ressources

Financeur	Partenaire	Imputation	Régime d'aide	Taux (%)	Montant (en €)
UNION EUROPEENNE	Fonds européen de développement régional			59,96	95 700,00
DEPARTEMENT	Saône-et-Loire			15,66	25 000,00
Sous-total cofinanceur				75,62	120 700,00
Bénéficiaire				24,38	38 905,00
Coût total éligible					**159 605,00**

Dépenses

Catégorie	Poste et sous poste de dépenses éligibles	Montant prévisionnel (en € HT)
020- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel sous forme de coût unitaire	Travaux d'aménagement	159 605,00
Coût total du projet		**159 605,00**

INDICATEURS

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
FED_RCO74 - Population couverte par des projets dans le cadre de stratégies de développement territorial intégré	REALI	Personnes	215.00
FED_RCO75 - Stratégies intégrées de développement territorial soutenues	REALI	Contributions aux stratégies	0.00

FICHE PROJET 2021-2027

Cofinancé par l'Union européenne

Projet	BFC002536 - Réhabilitation d'une ancienne colonie de vacances
Porteur de projet	88907468800017 - SCI CAT-BAL
Programme	Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027
Priorité	Promouvoir un développement touristique durable dans le Massif du Jura
Type d'action	PR6-RSO5.2-TA1 - Accompagner le territoire dans la poursuite de durabilité de ses hébergements touristiques
Eligibilité temporelle	du au
Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération	du 08/01/2024 au 08/12/2025
Coût total éligible	2 969 000,00 € HT
Montant de l'aide UE	1 100 000,00 €
Localisation du projet	39441 - Prémanon
Date comité de programmation	27/02/2026
Date décision Président	27/02/2026

Résumé du projet

Le projet consiste en la rénovation d'un ancien centre de vacances, Les Jacobey, situé à Prémanon, en hébergements touristiques, notamment.

Avis du service instructeur : Défavorable

Motivation de l'instructeur : Un avis défavorable est proposé pour cette opération compte tenu des éléments suivants :
- la demande est incomplète (sollicitation des pièces par le service instructeur via e-synergie les 10/04 et 17/12/2024, par courriel les 05/05 et 09/10/2025) ;
- l'absence des pièces comptables et des devis qui permettent de déterminer l'éligibilité du projet au régime d'aide d'Etat "aide en faveur des PME" ;
- le changement de l'entreprise bénéficiaire qui ne permet pas de s'assurer du respect du principe d'incitativité.

PLAN DE FINANCEMENT

Avance à verser pour le fonds européen : NON

Ressources

Financeur	Partenaire	Imputation	Régime d'aide	Taux (%)	Montant (en €)
UNION EUROPEENNE	Fonds européen de développement régional			37,05	1 100 000,00
Sous-total cofinanceur				37,05	1 100 000,00
Bénéficiaire				62,95	1 869 000,00
Coût total éligible					**2 969 000,00**

Dépenses

Catégorie	Poste et sous poste de dépenses éligibles	Montant prévisionnel (en € HT)
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Travaux de mise en surface brut et de second oeuvre	2 969 000,00
Coût total du projet		**2 969 000,00**

INDICATEURS

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
FED_RCO01 - Entreprises bénéficiant d'un soutien (dont: micro, petites, moyennes, grandes)	REALI	Entreprises	1.00
FED_RCO02 - Entreprises soutenues au moyen de subventions	REALI	Entreprises	1.00
FED_RCO74 - Population couverte par des projets dans le cadre de stratégies de développement territorial intégré	REALI	Personnes	612000.00
FED_RCO75 - Stratégies intégrées de développement territorial soutenues	REALI	Contributions aux stratégies	1.00
FED_RCR02 - Investissements privés complétant un soutien public (dont: subventions, instruments financiers)	RESUL	Euros	0.00

Consultation écrite du 20 au 27 février 2026

Programme Bourgogne-Franche-Comté et Massif du Jura
FEDER-FSE+ 2021-2027
Pour Avis

Priorité	Objectif spécifique	Type d'action	N° du projet	Libellé du projet	Bénéficiaire	Coût total	UE	Taux UE	Commentaires
1	1.1	1	BFC000799	SAMI : Senseurs Autonomes pour Monitoring Intelligent	SILMACH S.A.	2 353 493,22 €	1 412 095,93 €	60,00 %	Ajustement du plan de financement : baisse significative des dépenses de personnels de 596 391,76 € (et par conséquent une réduction de 149 097,94 € des coûts indirects). Le coût total du projet est revu à la baisse, passant de 3 098 982,92 € de coût total programmé à 2 353 493,22 € de coût total présenté dans le cadre de cet avenant. Le FEDER (conventionné à 1 859 389,75 €) est réduit de 447 293,82 €. Ainsi le FEDER calculé dans le cadre de cet avenant s'élève à 1 412 095,93 €.
3	2.1	1	BFC009839	BESANCON (25), 22 à 32 Avenue Ile de France : Rénovation énergétique de 198 logements sociaux dans 1 bâtiment	SA HLM NEOLIA	1 980 000,00 €	792 000,00 €	40,00 %	Iintégration du cofinancement Grand Besançon Métropole
5	5.1	2	BFC008100	Aménagement du quai de la Poterne à Chalon-sur-Saône	VILLE DE CHALON SUR SAONE	3 180 077,38 €	1 000 000,00 €	31,45 %	Retrait de dépenses sans impact sur le FEDER
Nombre de projets présentés :		**3**			**TOTAL**	**7 513 570,60 €**	**3 204 095,93 €**		

FICHE PROJET 2021-2027

Cofinancé par l'Union européenne

Projet	BFC000799 - SAMI : Senseurs Autonomes pour Monitoring Intelligent
Porteur de projet	45125007000039 - SILMACH S.A.
Programme	Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027
Priorité	Développer une économie régionale innovante et compétitive
Type d'action	PR1-RSO1.1-TA1 - Soutenir les projets de recherche collaboratifs dans les domaines de la stratégie de spécialisation intelligente
Eligibilité temporelle	du 15/05/2024 au 31/12/2028
Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération	du 15/05/2024 au 15/09/2028
Coût total éligible	2 353 493,22 € HT
Montant de l'aide UE	1 412 095,93 €
Localisation du projet	25056 - Besançon
Date comité de programmation	27/02/2026
Date décision Président	27/02/2026

Résumé du projet

Le projet SAMI a l'ambition de proposer des solutions opérationnelles pour la surveillance de santé de structures ou d'équipements critiques (aéronefs, ponts etc...). Il s'adresse à un large éventail d'utilisateurs potentiels, tant dans la sphère industrielle que pour les donneurs d'ordre publics. En revisitant le concept de la technologie « capteurs » de SilMach, SAMI vise à concilier frugalité en énergie et en données avec le monde de l'internet des objets. Pour cela, l'architecture actuelle des capteurs sera revue, des fonctions communicantes seront intégrées, de nouveaux principes sensoriels seront mis au point et de nouveaux procédés de micro-fabrication seront développés (micro-injection, plastronique etc...).
SAMI associe 1 partenaire industriel (SilMach) et 2 entités de recherche (l'ENSMM et l'Université de Franche Comté). L'ENSMM accompagnera SilMach dans les développements des prototypes en apportant ses compétences en conception/ modélisation MEMS et en prototypage de solutions pour hybridation de MEMS via sa plateforme MIFHYSTO. L'UFC contribuera au développement et à la stabilisation de procédés de fabrication MEMS au travers de sa plateforme MIMENTO.

Avis du service instructeur : Favorable

Motivation de l'instructeur : Demande d'avenant n°1 à l'initiative du bénéficiaire.
Nécessité d'ajuster le plan de financement de ce projet de recherche collaborative, au regard de l'avancement du projet, par rapport au plan de financement prévisionnel déposé le 31/01/2023.

La demande d'avenant est motivée par le besoin de mettre en conformité les données et informations liées aux personnels de l'entreprise impliquées dans le projet SAMI avec les données déclaratives notifiées au moment du dépôt du projet.
Les évolutions principales concernées par cet avenant :
- départs et arrivés du personnel dédié à l'opération
- mobilités internes
Ainsi, on note une baisse significative des dépenses de personnels de 596 391,76 € (et par conséquent une réduction de 149 097,94 € des coûts indirects). Le coût total du projet est revu à la baisse, passant de 3 098 982,92 € de coût total programmé à 2 353 493,22 € de coût total présenté dans le cadre de cet avenant. Le FEDER (conventionné à 1 859 389,75 €) est réduit de 447 293,82 €. Ainsi le FEDER calculé dans le cadre de cet avenant s'élève à 1 412 095,93 €.

PLAN DE FINANCEMENT

Avance à verser pour le fonds européen : OUI

Ressources

Financeur	Partenaire	Imputation	Régime d'aide	Taux (%)	Montant (en €)
UNION EUROPEENNE	Fonds européen de développement régional		SA111723 - Régime cadre exempté de notification relatif aux aides à la recherche, au développement et à l'innovation (RDI) (ex RA n° SA58995)	60,00	1 412 095,93
Sous-total cofinanceur				60,00	1 412 095,93
Bénéficiaire				40,00	941 397,29
Coût total éligible					**2 353 493,22**

Dépenses

Catégorie	Poste et sous poste de dépenses éligibles	Montant prévisionnel (en € HT)
220- Dépenses de déplacement, de restauration, d'hébergement	Frais de mission	0,00
210- Dépenses de communication de l'opération	frais communication et publications	48 404,00
240- Autres dépenses (à spécifier)	Frais consommables (wafers bruts de silicium)	76 090,14
040- Dépenses d'amortissement	Dotations amortissement equipe-ment	78 026,96
140- Dépenses de prestations ex-ternes	Sous-Traitance	603 245,66
050- Frais de personnel directs	Frais de personnel	1 197 676,95
120- Coûts indirects - taux forfaitaire max de 25 % des coûts directs éli-gibles avec méthode de calcul	Coûts simplifiés	350 049,51
Coût total du projet		**2 353 493,22**

INDICATEURS

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
FED_RCO01 - Entreprises bénéficiant d'un soutien (dont: micro, petites, moyennes, grandes)	REALI	Entreprises	1.00
FED_RCO02 - Entreprises soutenues au moyen de subventions	REALI	Entreprises	1.00

FED_RCO06 - Chercheurs travaillant dans des centres de recherche bénéficiant d'un soutien	REALI	Nombre d'ETP annuels	0.60
FED_RCO07 - Organismes de recherche participant à des projets de recherche communs	REALI	organismes soutenus	2.00
FED_RCR01 - Emplois créés dans des entités bénéficiant d'un soutien	RESUL	ETP Annuels	4.10
FED_RCR02 - Investissements privés complétant un soutien public (dont: subventions, instruments financiers)	RESUL	Euros	941397.29
FED_RCR05 - PME innovant en interne	RESUL	Entreprises (PME)	1.00
FED_RCR19 - Entreprises à chiffre d'affaires plus élevé	RESUL	Entreprises	1.00

FICHE PROJET 2021-2027

Cofinancé par l'Union européenne

Projet	BFC009839 - BESANCON (25), 22 à 32 Avenue Ile de France : Rénovation énergétique de 198 logements sociaux dans 1 bâtiment
Porteur de projet	30591873200010 - SA HLM NEOLIA
Programme	Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027
Priorité	Promouvoir un territoire régional vert, durable et préservant la biodiversité
Type d'action	PR3-RSO2.1-TA1 - Soutenir les projets visant à améliorer l'efficacité énergétique
Eligibilité temporelle	du 30/01/2024 au 30/06/2028
Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération	du 30/01/2024 au 15/04/2027
Coût total éligible	1 980 000,00 € HT
Montant de l'aide UE	792 000,00 €
Localisation du projet	25056 - Besançon
Date comité de programmation	27/02/2026
Date décision Président	27/02/2026

Résumé du projet

NEOLIA réhabilite 198 logements dans le bâtiment collectif situé aux 22 à 32 Avenue Ile de France à Besançon, situé dans le quartier de Planoise. Cette opération s'inscrit dans la stratégie du bailleur de réaliser des rénovations énergétiques et fonctionnelles, performantes sur son patrimoine historique.
Cet immeuble, construit dans les années 1970, se compose de 33 T1, 66 T2, 66 T3 et 33 T4.
Un programme de travaux a été réalisé sur ce bâtiment en 2002 (avenant n°10 de la convention APL).
Le bâtiment est relié au réseau de chaleur urbain.

Ces travaux permettront de faire réaliser des économies importantes aux locataires, avec une baisse des charges de chauffage et l'atteinte du niveau BBC Rénovation.

Avis du service instructeur : Favorable

Motivation de l'instructeur : AVENANT N°1 : INTÉGRATION DU COFINANCEMENT DE GRAND BESANÇON MÉTROPOLE sans incidence sur le montant FEDER programmé

Le dossier a été programmé au Comité Régional de Programmation (CRP) du 03/07/2025 alors que la subvention de GRAND BESANÇON MÉTROPOLE (GBM) était en instruction.
Par message Synergie en date du 14/11/2025, NEOLIA nous a transmis le courrier de notification de GBM daté du 28/10/2025 relatif à l'attribution d'une subvention forfaitaire de 792 000,00 € correspondant aux 198 logements situés aux 22 à 32 Avenue Ile de France (pas d'assiette de dépenses permettant une éventuelle proratisation).
Cette subvention n'ayant pas d'assiette de dépenses, il n'est pas possible d'effectuer une éventuelle proratisation et il

convient de l'intégrer en totalité au plan de financement dans la partie RESSOURCES.
Ainsi, le plan de financement en RESSOURCES est modifié en montant et en taux d'intervention pour la subvention GBM ainsi que l'autofinancement.
Le FEDER, les cofinancements REGION BFC et le montant total des RESSOURCES restent inchangés.

NOUVEAU PLAN DE FINANCEMENT EN RESSOURCES :
UNION EUROPÉENNE (FEDER) : 792 000,00 € pour un taux de 40,00 % (inchangé)
REGION BFC – EFFILOGIS ETUDES : 30 000,00 € pour un taux de 1,52 % (inchangé)
REGION BFC – EFFILOGIS TRAVAUX : 52 615,73 € pour un taux de 2,66 % (inchangé)
GRAND BESANÇON MÉTROPOLE (nouveau cofinancement intégré dans l'avenant n°1) : 792 000,00 € pour un taux de 40,00 % (inexistant à la programmation initiale)
AUTOFINANCEMENT : 313 384,27 € pour un taux de 15,83 % (initialement 1 105 384,27 € et 55,83 %)
Ainsi, le montant de FEDER proposé au CRP du 25/09/2025 reste inchangé et le nouveau plan de financement sera conventionné par voie d'avenant.

Le tableur de surcompensation SIEG et la liste de contrôles des aides d'État sont mis à jour.
Pour information, le montant du prêt bancaire a été diminué de 792 000 € dans le tableur SIEG, ce qui correspond au montant de la subvention GBM.

PLAN DE FINANCEMENT

Avance à verser pour le fonds européen : NON

Ressources

Financeur	Partenaire	Imputation	Régime d'aide	Taux (%)	Montant (en €)
UNION EUROPEENNE	Fonds européen de développement régional		2012-21 Décision d'exemption SIEG notifiée sous le numéro C2011-9380	40,00	792 000,00
REGION	Bourgogne-Franche-Comté, chef-lieu Dijon		2012-21 Décision d'exemption SIEG notifiée sous le numéro C2011-9380	2,66	52 615,73
REGION	Bourgogne-Franche-Comté, chef-lieu Dijon		2012-21 Décision d'exemption SIEG notifiée sous le numéro C2011-9380	1,52	30 000,00
EPCI	Communauté Urbaine BESANCON GRAND METROPOLE		Auc - Aucun régime d'aide	40,00	792 000,00
Sous-total cofinanceur				84,17	1 666 615,73
Bénéficiaire				15,83	313 384,27
Coût total éligible					**1 980 000,00**

Dépenses

Catégorie	Poste et sous poste de dépenses éligibles	Montant prévisionnel (en € HT)
020- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel sous forme de coût unitaire	Dépenses d'efficacité énergétique y compris matériaux biosourcés et outils de suivi et de comptage des consommations le cas échéant	1 980 000,00
Coût total du projet		**1 980 000,00**

INDICATEURS

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
FED_RCO18 - Logements bénéficiant d'un soutien pour l'amélioration de la performance énergétique	REALI	Logements	198.00
FED_RCO19 - Bâtiments publics bénéficiant d'un soutien pour l'amélioration de la performance énergétique	REALI	m²	Non pertinent
FED_RCR26 - Consommation d'énergie primaire annuelle (logements, bâtiments publics, entreprises, autres)	RESUL	MWh par an en énergie primaire	935.29
FED_RCR29 - Émissions estimées de gaz à effet de serre	RESUL	Tonnes de CO2eq / an	58.11

FICHE PROJET 2021-2027

Cofinancé par l'Union européenne

Projet	BFC008100 - Aménagement du quai de la Poterne à Chalon-sur-Saône
Porteur de projet	21710076700011 - VILLE DE CHALON SUR SAONE
Programme	Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027
Priorité	Accompagner le développement territorial vers un développement durable
Type d'action	PR5-RSO5.1-TA2 - Mobilités durables urbaines
Eligibilité temporelle	du 23/09/2024 au 31/12/2026
Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération	du 23/09/2024 au 31/12/2025
Coût total éligible **Montant avant avenant**	3 180 077,38 € HT 3 235 277,78 € HT
Montant de l'aide UE (inchangé)	1 000 000,00 €
Localisation du projet	71076 - Chalon-sur-Saône
Date comité de programmation **Date du CRP initial**	27/02/2026 25/09/2025
Date décision Président **Date décision Président initiale**	27/02/2026 25/09/2025

Résumé du projet

Les travaux consistent en l'aménagement du Quai de la Poterne sur une surface de 11 017 m2, intégrant les amorces des rues adjacentes et les parkings voisins du quai.

Ils comprennent 4 phases :

- Phase 1 : Place et Rue du Cloître avec un aménagement qualitatif avec végétalisation sur une partie de la place.
- Phase 2 : Place Armand Calliat avec un parking désimperméabilisé, la conservation de l'ensemble des arbres existants, le traitement de la Rue de la Poissonnerie et le remplacement du sanitaire existant sur la place.
- Phase 3 : la placette Rue du Pont avec un parking désimperméabilisé, les espaces verts et le traitement des amorces de la Rue des Cochons de lait et de la Rue du Pont
- Phase 4 : Quai de la Poterne dans la continuité du Quai des Messageries en lien avec la voie verte pour le développement des mobilités douces.

Avis du service instructeur : Favorable

Motivation de l'instructeur : L'avenant a pour objet de retirer les dépenses relatives à la pose d'un abri-vélo sécurisé place Armand Caillat pour un montant de 55 200,40 € HT. En effet, cette dépense relève de la compétence du Grand Chalon et non de la Ville de Chalon-sur-Saône, bénéficiaire de l'aide FEDER. Cet aspect est précisé dans la convention de co-maitrise d'ouvrage entre la ville et le Grand Chalon et concerne le lot 1 "Terrassement et VRD" pour 734,40 € et le lot 3 "Espaces verts" pour 54 466 €. Après retrait, le montant des dépenses éligibles est de 3 180 077,38 €. La subvention FEDER peut être maintenue à 1 000 000 € car l'autofinancement reste supérieur à 20% (27,16%). La subvention accordée par le Conseil régional a été proratisée au nouveau montant des dépenses retenues.

PLAN DE FINANCEMENT

Avance à verser pour le fonds européen : NON

Ressources

Financeur	Partenaire	Imputation	Régime d'aide	Taux (%)	Montant (en €)
UNION EUROPEENNE	Fonds européen de développement régional		Auc - Aucun régime d'aide	31,45	**1 000 000,00**
ETAT	Écologie, développement durable et énergie		Auc - Aucun régime d'aide	14,50	**461 198,00**
DEPARTEMENT	Saône-et-Loire		Auc - Aucun régime d'aide	1,89	**60 000,00**
REGION	Bourgogne-Franche-Comté, chef-lieu Dijon		Auc - Aucun régime d'aide	25,00	**795 018,82** *Ancien montant : 808 818,91*
Sous-total cofinanceur				72,84	2 316 216,82
Bénéficiaire				27,16	863 860,56
Coût total éligible					**3 180 077,38**

Dépenses

Catégorie	Poste et sous poste de dépenses éligibles	Montant prévisionnel (en € HT)
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Travaux d'aménagement du quai de la Poterne	**3 180 077,38** Ancien montant (3 235 277,78)
Coût total du projet		**3 180 077,38**

INDICATEURS

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
FED_RCO74 - Population couverte par des projets dans le cadre de stratégies de développement territorial intégré	REALI	Personnes	0.00
FED_RCO75 - Stratégies intégrées de développement territorial soutenues	REALI	Contributions aux stratégies	0.00
ISR04 - Population ayant accès à des services de transports durables améliorés	RESUL	Nombre d'habitant	46 538.00

Consultation écrite du 20 au 27 février 2026

Programme Bourgogne-Franche-Comté et Massif du Jura
FEDER-FSE+ 2021-2027
Pour information

Priorité	Objectif spécifique	Type d'action	N° du projet	Libellé du projet	Bénéficiaire	Coût total	UE	Taux UE	Commentaires
1	1.3	1	BFC002902	Projet immobilier démolition - agrandissement et réhabilitation	ULTRALU SA	2 046 614,78 €	406 699,48 €	19,87 %	Inscrit à l'ordre du jour du CRP de novembre 2025, il n'a pas pu être suivi d'un conventionnement FEDER en raison d'une incohérence identifiée dans le plan de financement. Par conséquent, il a été ajourné et l'assiette des dépenses éligibles retenues s'éleve ainsi à 2 046 614.78 € (au lieu de 2 363 000,00 €) pour un aide FEDER d'un montant de 406 699.48 € (au lieu de 469 976,52 €)
1	1.3	1	BFC002912	Achat d'une ligne de lavage des stériles	FAIVRE RAMPANT CARRIERES F.R.C.	5 071 100,00 €	1 014 220,00 €	20,00 %	Erreur matérielle : mise en cohérence des dates d'éligibilité entre la convention et Synergie
3	2.1	2	BFC000496	Construction d'une école maternelle sur le Quartier Politique de la Ville du Bois du Verne sur la commune de Montceau les Mines	Commune de Montceau les Mines	1 454 614,75 €	561 150,78 €	38,58 %	Prolongation des dates d'éligibilité des dépenses
3	2.2	1	BFC007935	Réalisation d'un réseau de chaleur et d'une chaufferie bois pour le groupe scolaire	COMMUNE DE SAINT-LAURENT-EN-GRANDVAUX	723 265,42 €	160 770,91 €	22,23 %	Intégration du contrat de mandat à la construction administrative et financière du projet
5	5.1	4	BFC000858	Le Jardin de Sciences	COMMUNE DE BESANCON	3 713 023,07 €	860 437,33 €	23,17 %	Prolongation des dates d'éligibilité des dépenses
5	5.1	4	BFC014406	Reconversion d'un bâtiment communal en espace d'archives municipales	COMMUNE DE SAINT-CLAUDE	1 145 138,80 €	323 354,10 €	28,24 %	La commune ne fait pas partie des territoires relevant d'organismes intermédiaires ayant répondu à l'AMI
5	5.2	3	BFC013221	Restauration de l'église de Villiers Les Hauts	COMMUNE DE VILLIERS LES HAUTS	130 000,00 €	- €	0,00 %	N'atteint pas le seuil des 50 000 € de FEDER exigé
Nombre de projets présentés :		**7**			**TOTAL**	**13 008 618,02 €**	**3 003 278,50 €**		

FICHE PROJET 2021-2027

Cofinancé par l'Union européenne

Projet	BFC002902 - Projet immobilier démolition - agrandissement et réhabilitation pour un total de 2 505 600 euros
Porteur de projet	34800206400015 - ULTRALU SAS
Programme	Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027
Priorité	Développer une économie régionale innovante et compétitive
Type d'action	PR1-RSO1.3-TA1 - Soutenir les investissements stratégiques des PME
Eligibilité temporelle	du 13/12/2022 au 30/04/2027
Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération	du 13/12/2022 au 31/12/2026
Coût total éligible	2 046 614,78 € HT
Montant de l'aide UE	406 699,48 €
Localisation du projet	90052 - Giromagny
Date comité de programmation	21/11/2025
Date décision Président	21/11/2025

Résumé du projet

La société ULTRALU a un projet d'investissement immobilier portant sur une restructuration et modernisation du site industriel à Giromagny (90), installé sur d'anciennes casernes militaires peu adaptées à une production industrielle.

Le projet immobilier consiste en une déconstruction reconstruction partielle du site et d'une réhabilitation de l'existant conservé afin de le doter :
- d'un espace de production élargi sur lequel le flux de fabrication et stockage plus opérationnel et efficient pourra être redéployé
- de la possibilité d'intégrer de nouveaux moyens de productions de découpe laser tube, d'îlot de sciage automatique, d'îlot de soudure laser
- d'un espace administratif doté d'un showroom permettant une meilleure visibilité et un meilleur accueil des Clients et visiteurs

Cette modernisation permettra la poursuite et la dynamisation du développement de la société ULTRALU à la fois sur ses marchés mais aussi d'accéder à de nouveaux, tout en répondant aux préoccupations de la transitions écologiques en réduisant son impact carbone en couplant efficience énergétique et efficience organisationnelle.
Réalisée sur un terrain sur une ZAC proche du centre-ville, ce projet immobilier répond à la loi ZAN (Zéro Artificialisation Nouvelle).

Avis du service instructeur : Favorable

Motivation de l'instructeur : L'entreprise Ultralu SAS est une PME installée à Giromagny dans le Département du Territoire de Belfort (90) et est spécialisée dans le domaine de la conception, la fabrication, et la commercialisation de produits d'accès et de travail en hauteur en aluminium (échelles, échafaudages...). La société Ultralu SAS, 5ème société de France dans son secteur.

La demande de subvention déposée par la société Ultralu SAS répond à l'ensemble des exigences réglementaires imposées par le programme FEDER 21-27:

- Ultralu SAS en tant que petite entreprise au sens de la Recommandation 2003/361/CE de la Commission Européenne est éligible au programme.

- L'opération est bien éligible au programme opérationnel FEDER-FSE 2021-2027 et plus précisément dans le cadre du PR01 "Développer une économie régionale innovante et compétitive" – de l'O.S 1.3 "Renforcer la croissance durable et la compétitivité des PME et la création des emplois dans les PME, y compris les investissements productifs" et en compatibilité avec le Type d'Action suivant: "Investissements stratégique des PME". En effet, il s'agit d'un investissement immobilier porte sur un agrandissement des surfaces de production avec modernisation de cet outil de production. Il a pour finalité la dynamisation du développement de l'entreprise, ce qui se traduira à terme par à un gain de compétitivité estimé à +15% et par une augmentation de son chiffre d'affaires passant de 6 400k€ en 2024 à 7 050k€ en 2028.

L'entreprise espère par ailleurs accéder à de nouveaux marchés tels que l'aéronautique et la production d'énergie verte.

La note Cap Transition Écologique renseignée par la société Ultralu SAS, démontre une plus-value écologique. à plusieurs égards:
- La construction de ce nouveau bâtiment n'engendrera aucune artificialisation du foncier car elle s'appuie sur la réutilisation de terrains existants et de bâtiment en déshérence dans la ZAC des casernes située en centre ville.
- Réduction de l'emprunte environnemental de l'entreprise grâce à une meilleure efficience énergétique du bâtiment (bâtiment BBC).
- Réduction des déchets et de la consommation d'électricité et de gaz industriels.
Il répond donc bien aux objectifs du programme opérationnel FEDER-FSE 2021-2027 et plus précisément dans le cadre du PR01 "Développer une économie régionale innovante et compétitive" - et l'O.S 1.3 "Renforcer la croissance durable et la compétitivité des PME et la création des emplois dans les PME, y compris les investissements productifs" et en compatibilité avec le Type d'Action suivant: "Investissements stratégique des PME".

Intensité de l'aide / Incitativité:
Par ailleurs, cette opération s'inscrit également dans le cadre du Régime d'Aide SA.111728 relatif aux aides en faveur des PME pour la période 2024-2026:
- Le taux d'intervention publique maximum de 20,00% est bien respecté
- Le respect de la règle d'incitativité est également vérifiée.

Dépenses:
- La dépense "Démolition/déconstruction" est écartée du calcul de l'aide du fait de son caractère non éligible au regard des exigences du programme FEDER-FSE 2021-2027.

Compte tenu de ces éléments, il est proposé une aide FEDER d'un montant de 406 699.48 €, représentant un taux de 19.87% d'une assiette éligible s'élevant à 2 046 699.48 € HT.

PLAN DE FINANCEMENT

Avance à verser pour le fonds européen : NON

Ressources

Financeur	Partenaire	Imputation	Régime d'aide	Taux (%)	Montant (en €)
UNION EUROPEENNE	Fonds européen de développement régional		SA111728 - Régime cadre exempté de notification relatif aux aides en faveur des PME pour la période 2024-2026 (ex RA n° SA100189)	19,87	406 699,48
AUTRES PUBLICS	Communauté de communes			0,13	2 623,48
Sous-total cofinanceur				20,00	409 322,96
Bénéficiaire				80,00	1 637 291,82
Coût total éligible					**2 046 614,78**

Dépenses

Catégorie	Poste et sous poste de dépenses éligibles	Montant prévisionnel (en € HT)
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Poste 1 - Construction d'un Bâtiment Industriel	2 046 614,78
Coût total du projet		**2 046 614,78**

INDICATEURS

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
FED_RCO01 - Entreprises bénéficiant d'un soutien (dont: micro, petites, moyennes, grandes)	REALI	Entreprises	1.00
FED_RCO02 - Entreprises soutenues au moyen de subventions	REALI	Entreprises	1.00
FED_RCR01 - Emplois créés dans des entités bénéficiant d'un soutien	RESUL	ETP Annuels	3.00
FED_RCR02 - Investissements privés complétant un soutien public (dont: subventions, instruments financiers)	RESUL	Euros	2000000.00
FED_RCR19 - Entreprises à chiffre d'affaires plus élevé	RESUL	Entreprises	1.00

FICHE PROJET 2021-2027

Cofinancé par l'Union européenne

Projet	BFC002912 - Achat d'une ligne de lavage des stériles
Porteur de projet	45404841400048 - FAIVRE RAMPANT CARRIERES F.R.C.
Programme	Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027
Priorité	Développer une économie régionale innovante et compétitive
Type d'action	PR1-RSO1.3-TA1 - Soutenir les investissements stratégiques des PME
Eligibilité temporelle	du 03/08/2023 au 31/12/2025
Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération	du 03/08/2023 au 30/06/2024
Coût total éligible	5 071 100,00 € HT
Montant de l'aide UE	1 014 220,00 €
Localisation du projet	25240 - Les Fins
Date comité de programmation	27/02/2026
Date décision Président	27/02/2026

Résumé du projet

La Société FAIVRE-RAMPANT investi dans une machine permettant d'optimiser sa production et de réduire son impact environnemental.

Avis du service instructeur : Favorable

Motivation de l'instructeur : erreur matérielle
mise en cohérence des dates d'éligibilité entre convention et Synergie
Date erronée sur convention (avant 30/06/2024, portée au 31/12/2025 pour cohérence avec l'ensemble des éléments)

PLAN DE FINANCEMENT

Avance à verser pour le fonds européen : NON

Ressources

Financeur	Partenaire	Imputation	Régime d'aide	Taux (%)	Montant (en €)
UNION EUROPEENNE	Fonds européen de développement régional		SA111728 - Régime cadre exempté de notification relatif aux aides en faveur des PME pour la période 2024-2026 (ex RA n° SA100189)	20,00	1 014 220,00
Sous-total cofinanceur				20,00	1 014 220,00
Bénéficiaire				80,00	4 056 880,00
Coût total éligible					**5 071 100,00**

Dépenses

Catégorie	Poste et sous poste de dépenses éligibles	Montant prévisionnel (en € HT)
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Traitement des boues	1 300 000,00
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Traitement de Sable	1 795 000,00
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Installation de lavage des stériles	1 976 100,00
Coût total du projet		**5 071 100,00**

INDICATEURS

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
FED_RCO01 - Entreprises bénéficiant d'un soutien (dont: micro, petites, moyennes, grandes)	REALI	Entreprises	1.00
FED_RCO02 - Entreprises soutenues au moyen de subventions	REALI	Entreprises	1.00
FED_RCR01 - Emplois créés dans des entités bénéficiant d'un soutien	RESUL	ETP Annuels	1.00
FED_RCR02 - Investissements privés complétant un soutien public (dont: subventions, instruments financiers)	RESUL	Euros	4076880.00
FED_RCR19 - Entreprises à chiffre d'affaires plus élevé	RESUL	Entreprises	1.00

POUR INFORMATION

FICHE PROJET 2021-2027

Cofinancé par l'Union européenne

Projet	BFC000496 - Construction d'une école maternelle sur le Quartier Politique de la Ville du Bois du Verne sur la commune de Montceau les Mines
Porteur de projet	21710306800011 - Commune de Montceau les Mines
Programme	Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027
Priorité	Promouvoir un territoire régional vert, durable et préservant la biodiversité
Type d'action	PR3-RSO2.1-TA2 - Soutenir les projets de bâtiments démonstrateurs/exemplaires
Eligibilité temporelle	du 01/01/2021 au 30/04/2027
Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération	du 01/01/2021 au 31/12/2024
Coût total éligible	1 454 614,75 € HT
Montant de l'aide UE	561 150,78 €
Localisation du projet	71306 - Montceau-les-Mines
Date comité de programmation	27/02/2026
Date décision Président	27/02/2026

Résumé du projet

Construction d'une école maternelle moderne avec des ambitions environnementales majeures en terme d'autoconsommation du bâtiment via les panneaux photovoltaïques et l'utilisation d'une énergie renouvelable (le chauffage à granulés bois), le rafraîchissement des locaux permettant de réduire fortement son emprunte carbone et d'atteindre le niveau de performance E4, d'utiliser du Bois Local pour la charpente et le bardage, et de favoriser l'infiltration des eaux de pluies.

Regroupement de deux anciennes écoles maternelles énergivores et non adaptées dans un bâtiment moderne, bien isolé, chauffé via une énergie renouvelable

Avis du service instructeur : Favorable

Motivation de l'instructeur : A la demande du porteur en date du 27/01/2026, il est proposé de prolonger de la date d'éligibilité des dépenses jusqu'au 30/04/2027 (initialement prévue au 30/06/2026) .

Il est également demandé de modifier le plan de financement total, afin de retirer les aléas non justifiables (400 897.31 € HT).

Ce poste de dépense est également retiré de l'investissement classique ; ce qui a pour conséquence de ne pas modifier la dépense éligible qui est toujours de 1 454 614.75 eur HT, ni le montant de FEDER (561 150.78 €)

PLAN DE FINANCEMENT

Avance à verser pour le fonds européen : NON

Ressources

Financeur	Partenaire	Imputation	Régime d'aide	Taux (%)	Montant (en €)
UNION EUROPEENNE	Fonds européen de développement régional		Auc - Aucun régime d'aide	38,58	561 150,78
ETAT	Intérieur			7,62	110 847,97
DEPARTEMENT	Saône-et-Loire			5,87	85 398,43
REGION	Bourgogne-Franche-Comté, chef-lieu Dijon			14,22	206 894,69
REGION	Bourgogne-Franche-Comté, chef-lieu Dijon			9,80	142 617,86
REGION	Bourgogne-Franche-Comté, chef-lieu Dijon			0,91	13 203,97
AUTRES PUBLICS	Agence de L'Eau			1,21	17 660,39
Sous-total cofinanceur				78,22	1 137 774,09
Bénéficiaire				21,78	316 840,66
Coût total éligible					**1 454 614,75**

Dépenses

Catégorie	Poste et sous poste de dépenses éligibles	Montant prévisionnel (en € HT)
240- Autres dépenses (à spécifier)	Investissement de référence en déduction (solution classique)	-3 368 434,39
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	travaux - études	4 823 049,14
Coût total du projet		**1 454 614,75**

INDICATEURS

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
FED_RCO19 - Bâtiments publics bénéficiant d'un soutien pour l'amélioration de la performance énergétique	REALI	m²	
FED_RCR26 - Consommation d'énergie primaire annuelle (logements, bâtiments publics, entreprises, autres)	RESUL	MWh par an en énergie primaire	11747.00
FED_RCR29 - Émissions estimées de gaz à effet de serre	RESUL	Tonnes de CO2eq / an	1078.70

FICHE PROJET 2021-2027

Cofinancé par l'Union européenne

Projet	BFC007935 - Réalisation d'un réseau de chaleur et d'une chaufferie bois pour le groupe scolaire
Porteur de projet	21390487300014 - COMMUNE DE SAINT-LAURENT-EN-GRANDVAUX
Programme	Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027
Priorité	Promouvoir un territoire régional vert, durable et préservant la biodiversité
Type d'action	PR3-RSO2.2-TA1 - Soutenir les investissements dans les équipements de production d'énergies renouvelables
Eligibilité temporelle	du 30/09/2024 au 31/07/2027
Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération	du 19/04/2023 au 01/08/2026
Coût total éligible	723 265,42 € HT
Montant de l'aide UE	160 770,91 €
Localisation du projet	39487 - Saint-Laurent-en-Grandvaux
Date comité de programmation	27/02/2026
Date décision Président	27/02/2026

Résumé du projet

Le groupe scolaire de la commune de Saint-Laurent-en-Grandvaux est composé de plusieurs bâtiments que sont l'école élémentaire, l'école maternelle et crèche et l'accueil périscolaire, alimentés par une chaufferie au gaz naturel. Afin de valoriser une énergie disponible et renouvelable sur le territoire, le choix s'est orienté vers l'approvisionnement en plaquettes forestières.

Une étude de faisabilité a ainsi été réalisée par le bureau d'études B2EC (qualifié RGE) en novembre 2022, pour la réalisation d'un réseau de chaleur et chaufferie au bois à plaquettes forestières pour l'ensemble du groupe scolaire.

La chaufferie bois est constituée de 2 chaudières à plaquettes couvrant 100% des besoins de chauffage des bâtiments.

Un silo attenant permettra une autonomie de 5 jours en période de très grand froid.

L'approvisionnement en combustible sera réalisé par une entreprise locale possédant la certification CQB + (Charte Qualité Bois +). Aussi, afin d'optimiser les dépenses énergétiques, le projet comporte la reprise intégrale des départs de chauffage des bâtiments existants.

Avis du service instructeur : Favorable

Motivation de l'instructeur : **Intégration du contrat de mandat à la construction administrative et financière du projet.**

Contrat de mandat avec le Syndicat mixte d'énergies, d'équipements et de e-communication du Jura (SIDEC), signé le 03/04/2023 :

La commune de Saint-Laurent-en-Grandvaux demande au mandataire, qui accepte, de faire réaliser, au nom et pour le compte de ladite collectivité et sous son contrôle, l'opération de construction d'une nouvelle chaufferie bois et son réseau de chaleur (travaux et MOE).

La collectivité donne au SIDEC du Jura à cet effet de mandat de la représenter pour accomplir en son nom et pour son compte tous les actes juridiques nécessaires.
Le SIDEC du Jura, mandataire, passe les marchés et paye les factures aux entreprises titulaires du marché (travaux et MOE). La Commune de Saint-Laurent-en-Grandvaux assure seule la charge des dépenses engagées par le mandataire, via des avances de trésorerie versées régulièrement au mandataire, dans des conditions définies a l'article 6 du mandat.
Le contrat de mandat a été analysé et est considéré comme régulier : en effet, un marché public peut être attribué sans publicité ni mise en concurrence préalables, dans le cadre d'un marché à faible montant (inférieur à 40 000 € HT), ce qui est le cas ici.

PLAN DE FINANCEMENT

Avance à verser pour le fonds européen : NON

Ressources

Financeur	Partenaire	Imputation	Régime d'aide	Taux (%)	Montant (en €)
UNION EUROPEENNE	Fonds européen de développement régional		SA111726 - Régime cadre exempté relatif aux aides en faveur de la protection de l'environnement (ex RA n° SA59108)	22,23	160 770,91
ETAT	Écologie, développement durable et énergie		Auc - Aucun régime d'aide	27,94	202 070,35
AUTRES PUBLICS	ADEME		SA111726 - Régime cadre exempté relatif aux aides en faveur de la protection de l'environnement (ex RA n° SA59108)	19,83	143 444,53
Sous-total cofinanceur				70,00	506 285,79
Bénéficiaire				30,00	216 979,63
Coût total éligible					**723 265,42**

Dépenses

Catégorie	Poste et sous poste de dépenses éligibles	Montant prévisionnel (en € HT)
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Travaux	723 265,42
Coût total du projet		**723 265,42**

INDICATEURS

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
FED_RCO22 - Capacité supplémentaire de production d'énergie renouvelable (dont: électricité, chaleur)	REALI	MégaWatt (MW)	0.26
FED_RCR32 - Capacité opérationnelle supplémentaire installée pour l'énergie produite à partir de sources renouvelables	RESUL	MW	0.22

FICHE PROJET 2021-2027

Cofinancé par l'Union européenne

Projet	BFC000858 - Le Jardin de Sciences
Porteur de projet	21250056500016 - COMMUNE DE BESANCON
Programme	Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027
Priorité	Accompagner le développement territorial vers un développement durable
Type d'action	PR5-RSO5.1-TA4 - Renouvellement urbain
Eligibilité temporelle	du 01/03/2021 au 30/06/2026
Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération	du 01/03/2021 au 31/12/2025
Coût total éligible	3 713 023,07 € HT
Montant de l'aide UE	860 437,33 €
Localisation du projet	25056 - Besançon
Date comité de programmation	27/02/2026
Date décision Président	27/02/2026

Résumé du projet

Le Jardin des Sciences, projet porté par la Ville de Besançon, équipement de culture scientifique, est l'un des projets structurant du schéma d'aménagement du secteur de la Bouloie, en vue de faire du campus Bouloie-Temis un campus d'excellence.

Ce Jardin des Sciences s'organise autour de trois structures clés de la médiation scientifique : le jardin botanique, la Fabrikà Sciences, et l'Observatoire des Sciences de l'Univers et son parc.

Dans le cadre de l'opération, les travaux portent sur :

- la construction des serres botaniques (1 133 m² SP),
- la construction des locaux et espaces logistiques et administratifs (415 m² SP),
- l'aménagement de parterres extérieurs en relation avec la requalification des espaces extérieurs aux abords de la serre et de la Fabrikà Sciences.

Avis du service instructeur : Favorable

Motivation de l'instructeur : Avis CRP du 18/04/2025 :

Cette opération de construction du Jardin des Sciences à Besançon, s'inscrit dans la priorité 5 « Accompagner le développement territorial vers un développement durable » du PO FEDER-FSE+ 2021-2027 et au sein de l'objectif spécifique 5.1 , « Encourager le développement social, économique et environnemental intégré et inclusif ainsi que la culture, le patrimoine naturel, le tourisme durable et la sécurité dans les zones urbaines (FEDER)

Eligibilité fiche action : La nature de l'opération est conforme à la fiche action "Renouvellement urbain".
Éligibilité géographique : territoire de la Bourogne Franche-Comté
Éligibilité temporelle : opération déployée entre le 01/03/2021 et le 31/12/2025
Éligibilité organisme intermédiaire : Le Pôle métropolitain Centre Franche-Comté a émis un avis favorable en comité de sélection le 02/06/2023, indiquant que l'opération est cohérente avec la stratégie du territoire.
Taux d'aide du FEDER : 23,17 % conforme au plafond (60 %) autorisé par la fiche action "Renouvellement urbain"
Au vu des pièces produites et de la demande formulée par la Ville de Besançon, une subvention FEDER de 860 437,33 € est proposée pour le Jardin des Sciences, représentant 23,17 % d'une assiette de dépenses éligibles prévisionnelles de 3 713 023,07 € HT.

Avis CRP du 27/02/2026 :
Demande d'avenant du porteur le 20/01/2026
Prolongation de la période d'éligibilité des dépenses du 01/03/2021 au 30/06/2026 au lieu du 01/03/2021 au 31/12/2025.
Le DGD du lot 12 « rafraichissement, arrosage » émis en novembre 2025 a été rejeté en Trésorerie, en raison d'une erreur dans le calcul des révisions de prix. Le porteur attend que le nouveau DGD rectificatif soit émis et payé. Il sollicite une prolongation de la durée d'éligibilité des dépenses de 6 mois, pour laisser le temps à la Ville de Besançon de régler cette dernière facture et permettre la valorisation dans la demande de versement du solde.

PLAN DE FINANCEMENT

Avance à verser pour le fonds européen : NON

Ressources

Financeur	Partenaire	Imputation	Régime d'aide	Taux (%)	Montant (en €)
UNION EUROPEENNE	Fonds européen de développement régional		Auc - Aucun régime d'aide	23,17	860 437,33
DEPARTEMENT	Doubs		Auc - Aucun régime d'aide	13,47	500 000,00
REGION	Bourgogne-Franche-Comté, chef-lieu Dijon		Auc - Aucun régime d'aide	17,51	650 000,00
REGION	Bourgogne-Franche-Comté, chef-lieu Dijon		Auc - Aucun régime d'aide	13,47	500 000,00
EPCI	Grand Besançon Métropole		Auc - Aucun régime d'aide	1,76	65 373,53
AUTRES PUBLICS	- Autre (à renseigner dans "Précisions")		Auc - Aucun régime d'aide	26,93	1 000 000,00
Sous-total cofinanceur				96,30	3 575 810,86
Bénéficiaire				3,70	137 212,21
Coût total éligible					**3 713 023,07**

Dépenses

Catégorie	Poste et sous poste de dépenses éligibles	Montant prévisionnel (en € HT)
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Construction de serres botaniques et de locaux connexes au Jardin des Sciences	3 713 023,07
Coût total du projet		**3 713 023,07**

INDICATEURS

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
FED_RCO74 - Population couverte par des projets dans le cadre de stratégies de développement territorial intégré	REALI	Personnes	0.00
FED_RCO75 - Stratégies intégrées de développement territorial soutenues	REALI	Contributions aux stratégies	0.00

FICHE PROJET 2021-2027

Cofinancé par l'Union européenne

Projet	BFC014406 - Reconversion d'un bâtiment communal en espace d'archives municipales
Porteur de projet	21390478200017 - COMMUNE DE SAINT-CLAUDE
Programme	Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027
Priorité	Accompagner le développement territorial vers un développement durable
Type d'action	PR5-RSO5.1-TA4 - Renouvellement urbain
Eligibilité temporelle	du au
Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération	du 02/03/2026 au 31/03/2028
Coût total éligible	1 145 138,80 € HT
Montant de l'aide UE	323 354,10 €
Localisation du projet	39478 - Saint-Claude
Date comité de programmation	27/02/2026
Date décision Président	27/02/2026

Résumé du projet

La Ville de Saint-Claude engage la reconversion d'un bâtiment communal inoccupé situé au 28 rue Carnot en centre d'archives moderne, accessible et sécurisé. Le projet vise à pérenniser la conservation du patrimoine écrit, offrir un accueil public conforme et valorisant, et améliorer les conditions de travail du personnel. Cette opération s'inscrit dans une démarche de renouvellement urbain durable, de valorisation du patrimoine bâti et de développement culturel et territorial.

Avis du service instructeur : Défavorable

Motivation de l'instructeur : Après examen du dossier soumis par la commune de Saint-Claude, l'instructeur émet un avis défavorable.

En effet, le projet présenté sollicite un financement au titre de la priorité RSO5.1 – Objectif spécifique : encourager le développement social, économique et environnemental intégré et inclusif, ainsi que la culture, le patrimoine naturel, le tourisme durable et la sécurité dans les zones urbaines.
Or, conformément aux critères d'éligibilité de cette priorité, seuls les territoires relevant d'organismes intermédiaires ayant répondu à l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) Urbain peuvent déposer des projets au titre du RSO5.1.

La commune de Saint-Claude ne fait pas partie des territoires reconnus dans ce cadre et ne peut donc prétendre à un financement sur cette priorité.

PLAN DE FINANCEMENT

Avance à verser pour le fonds européen : NON

Ressources

Financeur	Partenaire	Imputation	Régime d'aide	Taux (%)	Montant (en €)
UNION EUROPEENNE	Fonds européen de développement régional			28,24	323 354,10
ETAT	Culture et communication			26,85	307 500,00
ETAT	Finances et comptes publics			6,99	80 000,00
DEPARTEMENT	Jura			12,84	147 000,00
Sous-total cofinanceur				74,91	857 854,10
Bénéficiaire				25,09	287 284,70
Coût total éligible					**1 145 138,80**

Dépenses

Catégorie	Poste et sous poste de dépenses éligibles	Montant prévisionnel (en € HT)
140- Dépenses de prestations externes	CT ET SPS	8 826,25
140- Dépenses de prestations externes	MAITRISE D'OEUVRE	112 607,55
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	TRAVAUX	1 023 705,00
Coût total du projet		**1 145 138,80**

INDICATEURS

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
FED_RCO74 - Population couverte par des projets dans le cadre de stratégies de développement territorial intégré	REALI	Personnes	20000.00
FED_RCO75 - Stratégies intégrées de développement territorial soutenues	REALI	Contributions aux stratégies	0.00

FICHE PROJET 2021-2027

Cofinancé par l'Union européenne

Projet	BFC013221 - Restauration de l'église de Villiers Les Hauts
Porteur de projet	21890470400010 - COMMUNE DE VILLIERS LES HAUTS
Programme	Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027
Priorité	Accompagner le développement territorial vers un développement durable
Type d'action	PR5-RSO5.2-TA3 - Tourisme durable, patrimoine, équipements culturels en milieu rural
Eligibilité temporelle	du 02/02/2026 au 31/12/2027
Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération	du 02/02/2026 au 31/12/2027
Coût total éligible	130 000,00 € HT
Montant de l'aide UE	23 000,00 €
Localisation du projet	89470 - Villiers-les-Hauts
Date comité de programmation	27/02/2026
Date décision Président	27/02/2026

Résumé du projet

Découvertes au cours de récents sondages, les peintures murales datées du 16è siècle restent à dégager dans leur totalité et à consolider. Les enduits des murs, comme de la voûte, sont à reprendre dans l'ensemble de la nef.

Avis du service instructeur : Défavorable

Motivation de l'instructeur : Le montant FEDER demandé de 23 000 € ne respecte pas le plancher de 50 000 €. L'opération est donc manifestement inéligible et la demande doit être rejetée.

PLAN DE FINANCEMENT

Avance à verser pour le fonds européen : NON

Ressources

Financeur	Partenaire	Imputation	Régime d'aide	Taux (%)	Montant (en €)
UNION EUROPEENNE	Fonds européen de développement régional			17,69	23 000,00
ETAT	Culture et communication			30,00	39 000,00
DEPARTEMENT	Yonne			32,31	42 000,00
AUTRES PUBLICS	- Autre (à renseigner dans "Précisions")			3,85	5 000,00
Sous-total cofinanceur				83,85	109 000,00
Bénéficiaire				16,15	21 000,00
Coût total éligible					**130 000,00**

Dépenses

Catégorie	Poste et sous poste de dépenses éligibles	Montant prévisionnel (en € HT)
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	MENUISERIE	3 805,00
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	HONORAIRES ARCHITECTE	9 898,55
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	PROVISIONS POUR ACTUALISATION ET IMPREVUS	9 926,45
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	MACONNERIE	34 770,00
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	PEINTURES MURALES ET DECORATIVES	71 600,00
Coût total du projet		**130 000,00**

INDICATEURS

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
FED_RCO74 - Population couverte par des projets dans le cadre de stratégies de développement territorial intégré	REALI	Personnes	0.00
FED_RCO75 - Stratégies intégrées de développement territorial soutenues	REALI	Contributions aux stratégies	0.00
FED_RCO77 - Nombre de sites touristiques et culturels soutenus	REALI	Sites touristiques et culturels	1.00

FED_RCR77 - Nombre de visiteurs de sites culturels et touristiques bénéficiant d'un soutien	RESUL	Visiteurs / an	1000.00

FSE +

<u>Programmation initiale</u> : avis favorable

- Priorité 4 : synthèse p125
  - EPLEFPA de Mamirolle-Poligny p127

Consultation écrite du 20 au 27 février 2026

Programme Bourgogne-Franche-Comté et Massif du Jura
FEDER-FSE+ 2021-2027

Priorité 4 : "Développer l'orientation et l'offre de formation régionale"

Programmation initiale

Priorité	Objectif spécifique	Type d'action	N° du projet	Libellé du projet	Bénéficiaire	Coût total	FSE+	Taux FSE+	Etat	Région	Département	Autres publics	Privé	Régime d'aide
4	4.5	1	BFC011582	HYBRID'ENILEA, Développement du numérique éducatif dans une démarche d'hybridation des formations	Etablissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricole de Mamirolle Poligny	241 484,47 €	144 890,68 €	60,00%		63 012,00 €		33 581,79 €		Auc - Aucun régime d'aide
		Sous-total				**241 484,47**	**144 890,68**		**-**	**63 012,00**	**-**	**33 581,79**	**-**	
Nombre de projets présentés :		**1**			**TOTAL**	**241 484,47**	**144 890,68**		**-**	**63 012,00**	**-**	**33 581,79**	**-**	

FICHE PROJET 2021-2027

Cofinancé par l'Union européenne

Projet	BFC011582 - HYBRID'ENILEA, Développement du numérique éducatif dans une démarche d'hybridation des formations
Porteur de projet	19390812600017 - ETABLISSEMENT PUBLIC LOCAL D'ENSEIGNEMENT ET DE FORMATION PROFESSIONNELLE AGRICOLES DE MAMIROLLE-POLIGNY
Programme	Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027
Priorité	Développer l'orientation et l'offre de formation régionale
Type d'action	PR4-ESO4.5-TA1 - Apprentissage en formation initiale
Eligibilité temporelle	Du 01/09/2024 au 31/12/2026
Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération	Du 01/09/2024 au 31/08/2026
Coût total éligible	241 484,47 € TTC
Montant de l'aide UE	144 890,68 €
Localisation du projet	43 - Franche-Comté
Localisation du projet	26 - Bourgogne
Date comité de programmation	27/02/2026
Date décision Président	27/02/2026

Résumé du projet

L'EPLEFPA de Mamirolle-Poligny dénommé « ENILEA » est composé entre autres d'un CFA, de deux lycées agricoles et d'un CFPPA.

Le projet « Hybrid'ENILEA » concerne uniquement le CFA agroalimentaire et a pour finalité de développer des actions de formation hybrides (présentiel + distanciel) en formant les équipes aux nouvelles pratiques pédagogiques, en développant une méthodologie pour créer des scénarios pédagogiques hybrides et en créant des ressources pédagogiques numériques adaptées.

Le CFA souhaite améliorer la qualité et l'efficacité de ses formations via trois axes de ce projet :
- prendre en compte certains handicaps et troubles d'apprentissage des apprentis et proposer des solutions de continuité pédagogique en cas d'absence des apprentis voire des formateurs
- réduire l'empreinte carbone des formations, diminuer les coûts annexes de la formation à la charge des apprentis et ainsi rendre la formation abordable à un plus large public
- améliorer l'individualisation des parcours de formation pour mieux satisfaire les besoins individuels, apporter de la souplesse dans l'organisation de l'alternance et mieux prendre en compte les opportunités de formation en entreprise comme les contraintes de saisonnalité d'activités.

Ainsi, l'opération doit permettre de favoriser le recrutement des apprentis au sein des entreprises agroalimentaires et de développer des situations de formation attractives pour les jeunes apprentis.

Avis du service instructeur : Favorable

Motivation de l'instructeur : L'opération « Hybrid'ENILEA » correspond pleinement aux objectifs du programme 21/27 priorité 4.5 type action 1 (Apprentissage formation initiale : soutien à l'ingénierie pédagogique de formations nouvelles en région en lien avec les secteurs porteurs d'emplois) et de la fiche action apprentissage V2 validée en comité de suivi le 26/11/2024 dans le sens où le projet porté par le CFA de l'ENILEA fait preuve d'innovation pédagogique et favorise l'usage du numérique pour permettre une meilleure adaptation des apprentis à leurs univers professionnels et pour augmenter in fine le nombre de contrats d'apprentissage signés par les entreprises.

En effet, l'innovation pédagogique du projet repose sur 3 piliers :

- l'hybridation des parcours de formation : Le développement d'une méthodologie pour concevoir des scénarios hybrides (présentiel/distanciel, synchrone/asynchrone),la formalisation des objectifs pédagogiques selon le mode (présentiel, distanciel asynchrone via Webalim, distanciel synchrone par visio), la mise en place d'outils pour le suivi des apprentissages (microlearning, échanges informels, bilans individuels) ont pour objectif de réduire les déplacements des apprentis, de s'adapter aux contraintes de saisonnalité des entreprises ou aux handicaps des apprentis et d'améliorer ainsi l' attractivité de l'apprentissage.
- la création de grains pédagogiques : Passer d'un module complet à des contenus courts et ciblés (microlearning), adaptés aux besoins individuels des apprentis et consultables sur smartphone permet une mémorisation plus facile pour les apprentis. L'accessibilité des formations est ainsi améliorée.
- l'accompagnement des enseignants dans la transition vers des pratiques hybrides : conception d'un kit pédagogique regroupant outils et tutoriels pour enseigner en présentiel et distanciel, co-construit avec les enseignants.

Ce projet s'inscrit dans la volonté du CFA d'améliorer la qualité et l'efficacité de ses formations :
- par la mise en place d'outils de formation asynchrones et multimédia, le projet permet de prendre en compte certains handicaps et troubles d'apprentissage des apprentis et de proposer des solutions de continuité pédagogique en cas d'absence des apprentis voire des formateurs
- en permettant la réduction des temps de formation en CFA, le projet permet de réduire l'empreinte carbone des formations, de diminuer les coûts annexes de la formation à la charge des apprentis et ainsi de rendre la formation abordable à un plus large public
- par les scénarios de formation modulaires créés, le projet permet d'améliorer l'individualisation des parcours de formation pour mieux satisfaire les besoins individuels, d'apporter de la souplesse dans l'organisation de l'alternance et de mieux prendre en compte les opportunités de formation en entreprise comme les contraintes de saisonnalité d'activités.

Ainsi, l'opération devrait permettre de favoriser le recrutement des apprentis au sein des entreprises agroalimentaires, de faciliter les apprentissages en cas d'éloignement des employeurs du CFA et de développer des situations de formation attractives pour les jeunes apprentis.

L'éligibilité temporelle est bien respectée car le dossier a été déposé en date du 26/06/2025 et l'opération se termine le 31/08/2026.
L'éligibilité géographique est également bien respectée car l'opération est bien située dans la zone couverte par le programme à savoir dans la région Bourgogne Franche-Comté.

Éléments financiers :
- assiette FSE+ : 241 484,47 €
- taux d'intervention : 60,00 %
- FSE+ : 144 890,68 €
- total aides publiques : 207 902,68 €
- autofinancement : 33 581,79 €
- Total éligible au FSE+ : 241 484,47 €

Compte tenu de ces éléments et de l'éligibilité de l'opération, il est proposé d'apporter une aide FSE de 144 890,68 €, représentant un taux de 60,00 % d'une assiette éligible s'élevant à 241 484,47 €.

PLAN DE FINANCEMENT

Avance à verser pour le fonds européen : OUI

Ressources

Financeur	Partenaire	Imputation	Régime d'aide	Taux (%)	Montant (en €)
UNION EUROPEENNE	Fonds social européen +		Auc - Aucun régime d'aide	60,00	144 890,68
REGION	Bourgogne-Franche-Comté, chef-lieu Dijon			26,09	63 012,00
Sous-total cofinanceur				86,09	207 902,68
Bénéficiaire				13,91	33 581,79
Coût total éligible					**241 484,47**

Dépenses

Catégorie	Poste et sous poste de dépenses éligibles	Montant prévisionnel (en € TTC)
050- Frais de personnel directs	dépenses de personnel presté	51 000,00
050- Frais de personnel directs	dépenses de personnel interne	121 488,91
130- Coûts éligibles restants - taux forfaitaire max de 40 % des frais de personnel directs	forfait de 40% sur dépenses directes de personnel	68 995,56
Coût total du projet		**241 484,47**

INDICATEURS

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
IS02 - Nombre de projets d'innovation pédagogique	REALI	Nombre de projets	2.00
ISR020 - Nombre d'élèves ayant bénéficié des projets d'innovation pédagogique	RESUL	Nombre d'élèves	20.00